PROTECTION DU PUBLIC

NIVEAU DE COMPÉTENCES SUPÉRIEUR

AVANCEMENT DE L'ADMINISTRATION

RAPPORT ANNUEL 2000 2001

ADMA

ORDRE DES **ADMINISTRATEURS AGRÉÉS** DU QUÉBEC

Lettres de présentation 1

Organisation administrative 2

Rapport du président 3

Rapport du secrétaire 5

Exécutifs régionaux

Régionale de Montréal 9
Régionale de Québec 10
Régionale de l'Estrie 12
Régionale du Centre-du-Québec 12
Régionale de l'Outaouais 13
Régionale de l'Abitibi-Témiscamingue 13
Régionale du Saguenay/Lac-Saint-Jean 14
Régionale Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Côte-Nord 14

Secteurs et comités

Secteur Conseil en management 15
Secteur Planification financière 16
Secteur Immobilier 18
Module Santé 19
Module d'expertise en franchisage et partenariat 20
Comité de la formation 20
Comité de la formation continue 21
Comité des normes professionnelles 22
Comité de développement de la pratique 22
Syndic 23
Comité de révision 24
Comité de discipline 24
Comité de conciliation et arbitrage des comptes 25
Comité de la réglementation 25
Comité des finances et de vérification 25
Comité d'inspection professionnelle 26
Comité de gestion du Fonds de bourses d'affaires 27
Conseil des gouverneurs 28

États financiers

Rapport du vérificateur 29
Résultats 30
Évolution des soldes de fonds 32
Fonds d'administration 32
Bilan 33
Notes afférentes aux états financiers 34

101-06080/

Montréal, juin 2001

Monsieur Paul Bégin
Ministre de la Justice et
ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'exercice financier se terminant le trente et unième jour du mois de mars de l'an deux mille un.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le président,
Michel Côté, F.Adm.A., FCMC

Québec, juin 2001

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'exercice financier de la période comprise entre le premier jour du mois d'avril deux mille et le trente et unième jour du mois de mars de l'an deux mille un.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Paul Bégin

Montréal, juin 2001

M^e^ Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour les travaux effectués au cours de la période comprise entre le premier jour du mois d'avril deux mille et le trente et unième jour du mois de mars de l'an deux mille un.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le président,
Michel Côté, F.Adm.A., FCMC

Conception graphique QUATRE COMMUNICATION

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Comité administratif pour l'exercice 2000-2001

De gauche à droite :
Pierre Landry, MBA, Adm.A., CMC ;
Alain Noël, Ph.D., F.Adm.A. ;
Bernard Brault, F.Adm.A., CMC ;
Michel Côté, F.Adm.A., FCMC ;
Suzanne Petit, inf., B.Sc., MBA ;
Denis Gamache, Adm.A., CMC
Absente de la photo :
Andrée Longpré, MBA, Adm.A., CMC

Bureau

Michel Côté, F.Adm.A., FCMC
Président de l'Ordre
Représentant du secteur Conseil en management

Farid Ben Hassel, Adm.A.
Représentant de la région du Bas St-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord

Éric Bergeron, Adm.A.
Représentant de la région de Laval, Basses-Laurentides, Lanaudière

Bernard Brault, F.Adm.A., CMC
Vice-président aux affaires professionnelles et trésorier
Représentant du secteur Conseil en management

Perséphone Cannone
Membre nommée par l'Office des professions du Québec

Mario Desroches, Adm.A., CMC
Représentant de la région de l'Estrie

André Fortier, Adm.A.
Représentant de la région de Québec

Serge Fortin, Adm.A.
Représentant de la région Abitibi-Témiscamingue

Richard Gagnon, F.Adm.A.
Représentant de la région de Montréal

Denis Gamache, Adm.A., CMC
Premier vice-président
Représentant de la région du Centre-du-Québec

Robert Gravel, MBA, Adm.A., CMC
Représentant de la région de Québec

Jacques Grisé, Ph.D., Adm.A.
Représentant de la région de Québec

Daniel Lafleur, Adm.A.
Représentant de la région de Montréal

Raymond Lepage, Adm.A., Pl.Fin.
Représentant du secteur Planification financière

Isabelle Limoges, M.A., Adm.A.
Représentante de la région de la Montérégie

Andrée Longpré, MBA, Adm.A., CMC
Représentante de la région de Montréal

Jules Mercier, Adm.A.
Représentant du secteur Immobilier

Diane Morin
Membre nommée par l'Office des professions du Québec

Alain Noël, Ph.D., F.Adm.A.
Représentant de la région de Montréal

Élisabeth Normandeau
Membre nommée par l'Office des professions du Québec

Suzanne Petit, inf., MBA
Membre nommée par l'Office des professions du Québec

Suzanne Poitras, Adm.A., CMC
Représentante de la région de l'Outaouais

Francine Ruel-Héroux, Adm.A., CMC
Représentante du secteur Conseil en management

Lionel Sanfaçon, Adm.A.
Représentant de la région du Saguenay/Lac St-Jean

Daniel Adam, Adm.A., CHE
Observateur, Module Santé

Comité administratif

Michel Côté, F.Adm.A., FCMC
Président de l'Ordre
Représentant du secteur Conseil en management

Bernard Brault, F.Adm.A., CMC
Vice-président aux affaires professionnelles et trésorier
Représentant du secteur Conseil en management

Denis Gamache, Adm.A., CMC
Premier vice-président
Représentant de la région du Centre-du-Québec

Andrée Longpré, MBA, Adm.A., CMC
Représentante de la région de Montréal

Alain Noël, Ph.D., F.Adm.A.
Représentant de la région de Montréal

Suzanne Petit, inf., MBA
Membre nommée par l'Office des professions du Québec

Pierre Landry, MBA, Adm.A., CMC
Secrétaire du Bureau et directeur général

Personnel du siège social

Marlène Anderson
Assistante à la directrice du développement et du soutien à la pratique

Georges Aubé
Conseiller juridique

Isabelle Cerone
Commis à la comptabilité

Gabriel Cerone
Commis à la comptabilité

Pierre de Montigny, F.Adm.A.
Conseiller à la direction générale

Louise Dubois, CGA, Adm.A.
Directrice des finances

Brigitte Dupriez, M. Sc, Adm.A.
Directrice du développement et du soutien à la pratique

Michèle Jean, remplacée par Ginette Larose en mars 2001
Coordonnatrice des communications

Pierre Landry, MBA, Adm.A., CMC
Secrétaire du Bureau et directeur général

Sylvie Lapointe, remplacée par Pascale Laniel en avril 2001
Agente, recrutement et service à la clientèle

Chantal Primeau
Responsable des dossiers membres

Olga Rédikoultséva
Adjointe administrative au développement et au soutien à la pratique

Jocelyne Renaud, remplacée par Louise Legault en avril 2001
Adjointe administrative à la direction générale

Patricia Rizan
Agente de communication

Denise Tremblay
Secrétaire-réceptionniste

Guy Vauban, Adm.A.
Syndic

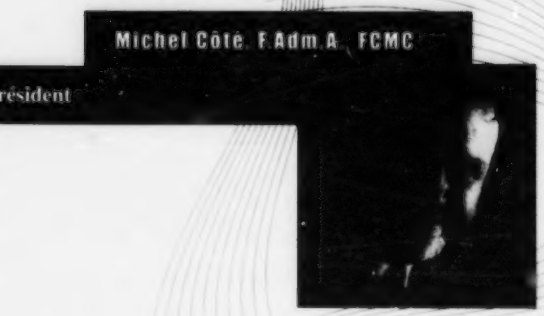

L'année qui s'achève a été consacrée à la réalisation des principales décisions prises par le Bureau de direction en 1999-2000. À la suite de la réflexion approfondie qu'il s'est imposée, l'Ordre des administrateurs agréés du Québec aborde un cycle où l'action et la mise en œuvre des recommandations de ses instances jalonneront les années à venir et conditionneront son quotidien.

L'Ordre a intensifié ses relations avec le milieu universitaire. Une tournée des facultés d'administration des universités du Québec a été réalisée afin de discuter des possibilités de convenir d'un protocole d'entente relatif à l'admission des étudiants gradués. L'Ordre entretient aussi des relations avec la direction des programmes des universités en vue d'introduire l'enseignement des principes de saine gestion, de la déontologie, de l'éthique de la profession ainsi que des notions relatives au système professionnel dans les programmes de premier et de deuxième cycles.

La création d'une Fiducie pour le Fonds de Bourses d'affaires et d'études a aussi été finalisée et permettra de donner une plus grande visibilité au titre Adm. A. dans le milieu universitaire. La Fiducie a des avoirs de plus de 700 000 $ et elle attribue plus de 35 000 $ annuellement en bourses d'études et d'affaires aux étudiants engagés dans des programmes donnant accès à l'Ordre et aux jeunes administrateurs qui débutent en carrière pour soutenir l'innovation professionnelle et l'esprit entrepreneurial.

Toujours dans ce contexte de rapprochement entre l'Ordre et le milieu universitaire, l'Ordre des administrateurs agréés du Québec innovait, en octobre 2000, en organisant, avec l'aide de la Régionale de Montréal, un colloque au thème ambitieux : « L'administrateur agréé, un professionnel du 21e siècle » ou « Entre l'université et l'entreprise, le manager au Québec et en France ». Ce colloque visait à établir un pont entre les préoccupations universitaires et les préoccupations professionnelles. Il s'est tenu à l'École des Hautes Études Commerciales dans le cadre des XIIIe Entretiens du Centre Jacques-Cartier.

Une charte des compétences qui établit les habiletés fondamentales que doit posséder tout administrateur, quel que soit son secteur d'activité, vient renforcer les outils déjà disponibles et permettra à l'Ordre d'échanger avec les universités dans le cadre de l'accréditation des programmes de formation. Elle sert également de fondements à l'inspection professionnelle et à la formation continue.

Les dirigeants de l'Ordre ont consacré beaucoup de temps au cours de la dernière année à développer une stratégie structurée visant un recrutement dynamique de nouveaux membres. Une analyse approfondie de la situation nous a fait conclure à la nécessité de traiter cette problématique par une solution d'ensemble. Ainsi, une campagne de publicité et de relations publiques d'envergure sera proposée aux membres pour ratification lors de l'assemblée générale. Elle sera axée sur les objectifs suivants :

- accroître la notoriété du titre d'administrateur agréé et la visibilité des membres;
- assurer la rétention et la satisfaction des membres actuels;
- recruter de nouveaux membres.

La campagne, misant sur l'importance de la professionnalisation de l'activité de gestion au Québec, mettra aussi l'accent sur le fait qu'il n'existe ici qu'un seul ordre professionnel assurant l'encadrement adéquat de cette profession et que cet ordre est l'Ordre des administrateurs agréés du Québec.

La protection du public, qui est notre priorité et notre spécificité, a besoin d'être mieux connue. La présence d'administrateurs agréés dans les administrations publiques et privées fait la différence. Il est de notre responsabilité de le dire et de le démontrer. La campagne de publicité et de relations publiques le fera.

L'aspect relations publiques de la campagne sera centré sur le positionnement de l'Ordre. En réagissant davantage auprès des médias, l'Ordre prendra sa place en se prononçant sur les questions qui sont au cœur de l'actualité.

L'importance d'une campagne de relations publiques a également été démontrée dans le cadre du sondage effectué auprès des membres en octobre 2000. Le sondage a confirmé les perceptions généralement observées et a été le déclencheur de la décision de s'engager dans une opération d'envergure.

L'Ordre, tout au cours de l'année, a resserré ses liens avec les autres ordres professionnels dont les membres sont appelés à exercer l'activité de conseil en management, et ce, en discutant la mise en place de structures conjointes de renforcement pour la formation et l'encadrement de ces professionnels. Des démarches de rapprochement avec des associations reliées à la gestion ont aussi été entreprises pour promouvoir le titre Adm. A. tout en développant l'aspect associatif de l'Ordre par le relais de ces associations.

La réforme proposée par le groupe de travail sur la régie et la gouvernance, et appuyée par l'Office des professions du Québec en ce qui a trait notamment à la réduction du nombre d'administrateurs au Bureau de l'Ordre, entre maintenant en mode réel. Cette opération qui s'inscrit dans une logique de saine gestion des ressources s'échelonnera sur deux ans et prévoit des mesures transitoires pour assurer la continuité des activités.

Les changements proposés - représentation territoriale, réorganisation des régionales, regroupement des membres par affinité fonctionnelle - demanderont souplesse et capacité d'adaptation, mais permettront aussi à l'Ordre de se dynamiser et de mieux rejoindre les attentes et les intérêts du public et des membres.

L'Ordre a pris l'importante décision de porter son fonds d'indemnisation à 100 000 $ se donnant par le fait même une meilleure capacité pour répondre à ses responsabilités relatives à la protection du public. Cette augmentation rencontre un souhait du Bureau des services financiers qui l'a trouvée satisfaisante. Le Bureau de direction a choisi d'approvisionner le fonds par une cotisation spécifique plutôt que par le fonds général d'administration réduisant ainsi le risque de compromettre les programmes courants.

L'année qui se termine prendra place dans notre histoire comme l'une de celles qui ont été des plus déterminantes. Il faut de la volonté, voire même du courage, pour changer les choses et remettre en question des processus et des procédures qui nous ont gouvernés longtemps.

À tous mes collègues qui ont participé à ces décisions de changement, je veux dire un immense merci. Leur opposition nous a parfois obligés à creuser davantage les problématiques pour en tirer des solutions plus profitables à long terme.

De même, je remercie les employés de l'Ordre, et notamment le directeur général, monsieur Pierre Landry, qui nous a soutenus tout au long de ces prises de décisions si importantes pour notre avenir collectif.

«Le secret des gagnants réside dans leur façon de faire plus que dans ce qu'ils font».

C'est ce que les dirigeants de l'Ordre ont cherché sans cesse à appliquer tout au long de la dernière année dans l'intérêt de la profession d'administrateur au Québec.

À chacun des membres, merci pour l'appui et la confiance qui m'ont été témoignés au cours du dernier mandat.

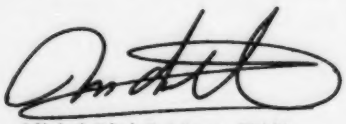

Michel Côté, F. Adm.A., FCMC
Président

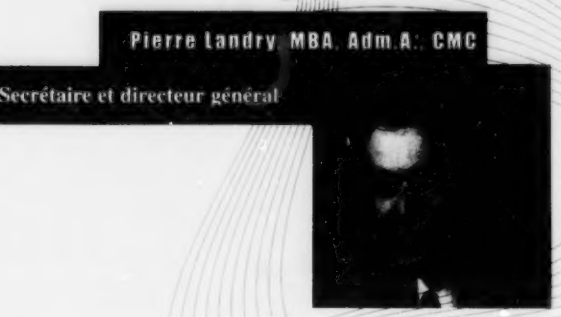

Affaires institutionnelles, stratégie, direction et vie démocratique

Rencontres des instances

Comité administratif

Le Comité administratif a tenu au cours du dernier exercice huit rencontres régulières, dont deux sous forme d'appel conférence. C'est au Bureau du 1er juin 2000 qu'étaient élus les officiers du Comité administratif pour l'exercice 2000-2001; cette élection était présidée par le secrétaire de l'Ordre, dûment nommé à cet effet par le Bureau. Le Comité administratif de l'Ordre était composé de six officiers, en comprenant l'administrateur nommé, représentante du public.

Bureau de direction

Le Bureau de direction, dûment constitué, a tenu cinq rencontres régulières. Lors de sa rencontre du 1er juin 2000, il était unanimement résolu, conformément à l'orientation du Bureau de direction lors de sa réunion du 14 avril 2000, de nommer M. Farid Ben Hassel au poste d'administrateur représentant la région Bas Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord, et de remercier les administrateurs sortants, MM. Denis Cassista, Michel Coutu et Jean-Louis Dionne, pour leur dévouement au sein de l'Ordre.

Le 15 décembre 2000, il était unanimement résolu de nommer Mme Francine Ruel-Héroux, actuelle présidente du secteur Conseil en management, à titre de représentante du secteur Conseil au Bureau de direction en remplacement de M. Jacques Martineau et ce, pour la durée résiduelle du mandat de ce dernier.

Le 2 mars 2001, il était unanimement résolu de nommer M. Raymond Lepage, actuel président du secteur Planification financière, à titre de représentant du Secteur au Bureau de direction en remplacement de M. Robert Frances et ce, pour la durée résiduelle du mandat de ce dernier. M. Lepage avait siégé comme observateur au Bureau du 15 décembre.

Les bureaux de septembre et décembre ont pris position par rapport à la modification de la taille du Bureau de direction, quant au nombre (passer de 24 à 16) et à sa composition, suite à une recommandation du groupe de travail sur la régie. Au Bureau de septembre, une première décision était prise par voie de résolution (14 voix contre 4) de prendre une décision sur la réduction du Bureau de direction à la présente réunion. Par la suite, une proposition d'orientation était adoptée en vue de réduire le nombre de membres du Bureau de direction de 24 à 16, de s'accorder une période transitoire qui tient compte de la mosaïque actuelle du membership pour éventuellement atteindre une représentativité en fonction de la stratégie 2000-2003 adoptée par le Bureau. C'est au Bureau de décembre qu'étaient adoptées des résolutions de modifications à nos règlements qui donnaient force à ces orientations.

Modifications aux règlements

Assurance responsabilité professionnelle

Le 14 avril 2000, le Bureau lançait une consultation auprès des membres en vue d'adopter un nouveau règlement. Le 15 décembre, suite à la consultation menée auprès des membres, le Bureau recommandait de déposer le nouveau règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre à l'Office des professions du Québec.

Code de déontologie

Depuis bientôt trois ans, un projet de code de déontologie visant à remplacer l'actuel, en vue de l'adapter à des réalités nouvelles ou à des jurisprudences récentes, est à l'étude à l'Office des professions. Le 15 décembre dernier, le Bureau de direction adoptait une version révisée comprenant les dernières modifications soumises par l'Office des professions.

Comptabilité des comptes en fidéicommis

Toujours à ce Bureau du 14 avril 2000, était adopté, dans ses versions française et anglaise, le règlement sur la comptabilité en fidéicommis et sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec tel que présenté à l'Office des professions du Québec pour publication à la Gazette officielle du Québec et pour approbation par le gouvernement conformément à l'article 95 du Code des professions.

Élections au Bureau de direction et délimitation des territoires pour fins d'élection

Ce sont les deux règlements qu'il y avait lieu de modifier pour donner force aux changements souhaités par le Bureau de direction quant à sa composition et au nombre d'administrateurs. Ainsi, il était résolu à la majorité, lors du Bureau du 15 décembre, d'adopter le règlement sur les élections au Bureau de direction de l'Ordre, tel que déposé, et qui comprend les deux éléments suivants :

- l'instauration d'une période transitoire qui maintient le Bureau de direction à 24 administrateurs pour une autre année;
- le portrait final du Bureau de direction réduit à 16 membres, soit 13 représentants territoriaux élus selon la refonte des territoires proposée et trois représentants du public nommés par l'Office des professions.

Inspection professionnelle

On adoptait au Bureau du 14 avril une résolution pour acheminer à l'Office des Professions une demande de modification à l'article 2.01 du règlement sur l'inspection professionnelle quant au nombre de membres du comité d'inspection professionnelle pour mieux tenir compte des groupes de spécialistes.

Tenue des dossiers et cabinets de consultation

Le Bureau du 22 septembre 2000, par résolution, adoptait le règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec tel que révisé par l'Office des professions du Québec.

Groupes de travail

Stratégie

Le Bureau de direction adoptait le 14 avril 2000 les cinq groupes d'activités recommandés par le groupe de travail sur la stratégie. Le groupe de travail ayant déposé des rapports intérimaires adoptés par les Bureaux de novembre 1999 et février 2000, il était unanimement résolu d'adopter le plan d'action stratégique 2000-2003 tel que présenté au Bureau de juin 2000.

Régie

Le groupe de travail sur la régie recevait au Bureau du 14 avril un nouvel appui dans son mandat par l'adoption des éléments qui guideront le groupe de travail dans sa réflexion sur la régie d'entreprise à l'Ordre, soit les objectifs, les principes de gouvernance reconnus, les trois étapes et les critères d'évaluation des comités (PSGGR).

C'est au Bureau du 22 septembre qu'étaient adoptées unanimement un ensemble de recommandations du comité administratif découlant des recommandations du groupe de travail sur la régie sous réserve qu'elles reflètent les modifications apportées par le Bureau de direction à la présente réunion.

Le comité de vérification

La création d'un tel comité était recommandée par le groupe de travail sur la régie et discutée dès le bureau de septembre. Toutefois, c'est au Bureau de décembre qu'il était unanimement résolu de nommer M. Daniel Lafleur à titre de président du comité de vérification pour un mandat d'un an et de nommer MM. Éric Bergeron et Bernard Brault à titre de membres dudit comité, également pour un mandat d'un an. C'est au Bureau du 2 mars 2001 qu'était adopté son mandat.

Représentation, partenariats et ententes

Conseil interprofessionnel du Québec

Le 14 avril, le Bureau nommait, par résolution, le président, M. Michel Côté, et le directeur général, M. Pierre Landry, respectivement délégué et délégué substitut de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour l'année 2000-2001.

Commission Clair

Le 22 septembre, il était unanimement résolu d'endosser le mémoire de l'Ordre à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux tel que présenté et préparé par le module Santé.

Convention avec le Bureau des services financiers

Le Bureau du 22 septembre autorisait le comité administratif à procéder à la signature du renouvellement d'une convention d'une durée de trois ans avec le Bureau des services financiers. Ce n'est pourtant que le 15 décembre que le projet définitif pouvait être déposé au Bureau pour y être adopté par résolution unanime.

Association québécoise de la planification financière (AQPF)

Le 2 mars dernier, il était unanimement résolu, advenant le cas où il devrait y avoir signature de l'entente entre le secteur Planification financière et l'AQPF avant la prochaine réunion du Bureau de direction, de déléguer au Comité administratif de l'Ordre le pouvoir d'entériner ladite entente après en avoir informé les membres du Bureau par l'entremise d'une conférence téléphonique.

Affaires professionnelles, soutien et surveillance de la pratique

Admissions, radiations et démissions

À chacune des cinq réunions du Bureau, il y a eu des résolutions pour admettre de nouveaux membres et accepter des démissions; par ailleurs, le Bureau de septembre a eu à radier des membres pour défaut de paiement.

Comité du développement de la pratique

C'est au Bureau du 15 décembre 2000 qu'était formé ce comité, fruit d'une fusion des comités des normes professionnelles et de la formation continue, fusion recommandée par le groupe de travail sur la régie. Il était donc unanimement résolu de nommer Mmes Isabelle Limoges et Andrée Longpré ainsi que MM. Farid Ben Hassel, Bernard Brault, Claude Lacasse, Éric Bergeron et Pierre Landry à titre de membres du Comité de développement de la pratique pour un mandat d'un an, et de nommer Mme Isabelle Limoges comme présidente dudit comité. C'est le 2 mars dernier que le mandat du comité était formellement adopté.

Surveillance de la pratique et protection du public

Inspection

Lors du Bureau du 1er juin 2000, il était unanimement résolu, sur la recommandation du Comité d'inspection professionnelle, de nommer MM. Normand Hotte et Ronald Sweeney comme inspecteurs. Le 22 septembre, il était unanimement résolu, sur recommandation du Comité d'inspection professionnelle, de nommer MM. Jacques Richer et Claude Proulx comme inspecteurs. Le 2 mars dernier, il était unanimement résolu, tel que recommandé par le Comité d'inspection professionnelle, de nommer M. Jean-Guy Savoie et Mme Chantal Roy à titre d'inspecteurs.

Usurpation de titre

Le 22 septembre, il était unanimement résolu d'autoriser le syndic adjoint de l'Ordre à enquêter sur un cas d'usurpation de titre.

Discipline

Le 15 décembre, il était unanimement résolu de nommer les personnes suivantes à titre d'experts auxquels le bureau du syndic pourrait avoir à faire appel, le cas échéant :

M. Gilles Auger, Adm.A., CMC, c.a. (comptabilité, vente et achat d'entreprise)
Mme Andrée Guy, Adm.A., c.a. (comptabilité, juricomptabilité)
M. Claude Boisvert, Adm.A. (immobilier)
M. Robert Viau, Adm.A., Pl.Fin. (planification financière)
M. Rodrigue Blanchette, Adm.A., CHE (santé)
M. Maurice Grenache, notaire (actes notariés)
M. Daniel-Georges Carroué, F.Adm.A., CMC (conseil)
M. Robert Gravel, Adm.A., CMC (conseil)

Syndic ad hoc

Le 2 mars dernier, le Bureau acceptait à la majorité de nommer M. Pierre Perreault au poste de syndic ad hoc, dans une situation où le syndic de l'Ordre serait empêché d'agir.

Comité de conciliation et d'arbitrage des comptes

La secrétaire nommée par le Bureau ayant quitté ses fonctions, le Bureau de direction du 2 mars 2001 nommait, par résolution unanime, M. Georges Aubé, conseiller juridique de l'Ordre, au poste de secrétaire du Comité de conciliation et d'arbitrage des comptes.

Indemnisation

Il y a eu en cours d'année quatre réclamations au fonds d'indemnisation, dont deux reliées au même membre déjà radié suite à une condamnation en discipline. À ce jour, le Bureau a donné droit à une de ces réclamations et résolu de verser une indemnité de 20 000 $ aux réclamantes, en contrepartie de la signature par les réclamantes d'une quittance en faveur de l'Ordre et d'une subrogation dans leurs droits contre l'administrateur fautif, jusqu'à concurrence du montant de l'indemnité.

Dans chacun de ces cas, le Bureau a procédé par résolution, conformément à l'article 4.01 du règlement de l'Ordre, pour nommer le directeur général comme personne responsable de la tenue de l'enquête et de l'élaboration du rapport au Bureau de direction.

Trois situations sont encore sous enquête, dont le rapport sera remis au Bureau de direction du 31 mai 2001.

Communications, recrutement et services aux membres

Programme de visibilité

La nécessité d'une campagne de visibilité a fait l'objet de nombreuses discussions au Bureau de direction et un imposant argumentaire milite en faveur d'une action majeure et intensive à cet égard. Le Bureau de direction du 2 mars 2001 a résolu à la majorité de proposer à l'assemblée générale des membres de lever une cotisation spéciale pendant trois ans, auprès des membres de l'Ordre, au prorata du nombre de membres et toutes catégories confondues, cotisation dont le montant reste à déterminer et qui donnera à l'Ordre les moyens de se doter d'une campagne de visibilité substantielle dont l'ordre de grandeur pourrait être :

1ère année : 200 000 $
2e et 3e années : 150 000 $ chaque année

Il est également convenu que l'Ordre devra imputer ces sommes exclusivement à la campagne de visibilité et présenter un rapport d'activités annuel rigoureux auprès de l'assemblée générale.

Prix et distinctions

Au Bureau du 1er juin 2000, il a été unanimement résolu d'adopter la nomination de MM. René Bronsard, Jean C. Gaudet et André Mignault à titre de récipiendaires de la médaille des Gouverneurs.

À la même rencontre, il était unanimement résolu d'adopter la nomination de MM. Pierre-Amherst Hébert et Raymond LeBlanc à titre de Fellows Pl.Fin., telle que recommandée par le comité de sélection des Fellows Pl.Fin.

Le Bureau a également adopté la nomination de MM. Alain Noël et Claude Lacasse à titre de Fellows Adm.A. telle que recommandée par le comité de sélection des Fellows Adm.A., ainsi que celle de MM. Jacques Martineau, Laurent Chartier et Guy Chabert à titre de Fellows CMC telle que recommandée par le comité de sélection des Fellows CMC.

Le 22 septembre, il était unanimement résolu d'adopter les candidatures de Jean-Eudes Bouchard, Danielle Godbout, Claude Boisvert et Éric Bergeron pour le Prix Reconnaissance sous réserve que ces candidatures fassent l'objet d'une dernière vérification par le directeur général quant au respect des critères de sélection. À cette même réunion, le Bureau approuvait, sur recommandation du Comité administratif, de décerner le Mérite du CIQ à M. Michel Coutu.

Le 15 décembre, découlant d'une recommandation du groupe de régie, il était résolu de créer un comité des prix et de nommer Mme Andrée Longpré et MM. Michel Côté, Pierre de Montigny, Daniel Carroué, Anthony Layton, Jules Mercier et Pierre Landry à titre de membres du Comité des prix et distinctions pour un mandat d'un an. Le 2 mars dernier, le Bureau acceptait la recommandation du Comité des prix et distinctions de nommer M. Gérald Duguay à titre de représentant de la Médaille des gouverneurs et M. Claude Bégin à titre de représentant du Fellowship CMC au Comité des prix et distinctions, pour un mandat d'un an, sous réserve de leur acceptation respective.

Programme de bourses

Le Bureau du 1er juin 2000 adoptait unanimement les prévisions pour les bourses 2000-2001 telles que recommandées par le Comité de gestion du fonds de bourses d'affaires et d'études.

Soirée Hommages

Le 14 avril 2000, le Bureau adoptait une résolution à l'effet de tenir une activité de prestige à Québec au cours de laquelle seraient remis les fellowships, les médailles des gouverneurs, le Prix du CIQ et les prix Reconnaissance, et que cette soirée serait bonifiée par la tenue d'une activité professionnelle dont la formule et la durée restent à définir. Toutefois, il était également résolu de tenir de façon exceptionnelle la Soirée Hommages 2000 à Montréal parallèlement au colloque organisé dans le cadre des Entretiens Jacques-Cartier à l'automne 2000.

Gala 2001

C'est au Bureau du 22 septembre qu'était résolu à l'unanimité :

- que l Ordre des administrateurs agréés du Québec organise le Gala de l'Administrateur 2001;
- que l'Ordre poursuive une levée de fonds à l'occasion de l'organisation du Gala de l'Administrateur 2001 en vue d'augmenter le Fonds de bourses d'affaires et d'études;
- que MM. Michel Côté, Pierre de Montigny et Pierre Landry soient mandatés pour organiser le Gala de l'Administrateur 2001 et poursuivre sa levée de fonds;
- et que tous les frais d'organisation du Gala de l'Administrateur 2001 engagés par l'Ordre soient directement imputés à même les revenus dudit gala et que l'excédent des revenus sur les dépenses soit versé au Fonds de bourses d'affaires et d'études.

Il a été déterminé subséquemment que le Prix Dimensions soit attribué à M. Jean-Claude Scraire de la Caisse de dépôt et placement du Québec, et que les coprésidents de l'événement soient MM. Pierre Seccareccia de PricewaterhouseCoopers et Gaétan Frigon de la Société des alcools du Québec.

Affaires financières et administration

Fonds d'indemnisation

Le 2 mars dernier, il était unanimement résolu d'établir une cotisation spéciale d'environ 20 $ par membre, toutes catégories confondues, et applicable dès cette année dans le but de combler le fonds d'indemnisation de l'Ordre à 100 000 $. Il est également résolu de donner une explication à ce chapitre à l'assemblée générale.

Création d'une fiducie

C'est lors du Bureau du 22 septembre 2000 qu'était votée, à la majorité, la création d'une fiducie pour gérer le Fonds de bourses d'affaires et d'études. La résolution stipulait :

- que l'Ordre des administrateurs agréés procède à la création d'une fiducie d'utilité sociale;
- que l'Ordre adopte l'acte de constitution de la Fiducie du fonds de bourses d'affaires et d'études de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, acte qui devra refléter les modifications apportées par les membres du Bureau à la présente assemblée;
- que l'Ordre autorise le transfert à la fiducie de la somme de 657 000 $;
- que M. Michel Côté, président de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, soit, par la présente résolution, autorisé à signer, pour et au nom de l'Ordre, l'acte de constitution de la Fiducie du fonds de bourses d'affaires et d'études de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et tout autre document relatif à ladite fiducie.

Le 15 décembre, il était unanimement résolu, sur la recommandation du Comité administratif, de nommer MM. Richard Gagnon et Jacques Desmeules à titre de fiduciaires du Fonds de bourses d'affaires et d'études pour un mandat de quatre ans.

Budget 2000-2001

Le Bureau du 14 avril 2000 adoptait le projet de budget 2000-2001, comprenant une enveloppe de 120 000 $ dédiée à la transformation de l'Ordre pour laquelle un plan d'action spécifique devait être déposé par la direction générale. Le Bureau du 1er juin adoptait le budget pour l'exercice 2000-2001, ainsi que le plan d'action préparé par le directeur général, en y intégrant les ajouts suivants : la hiérarchisation des objectifs et l'instauration d'un système de suivi de résultats (« monitoring »). Le Bureau du 1er juin adoptait également le rapport du vérificateur et les résultats pour l'exercice 1999-2000 tels que déposés.

Le secrétaire,

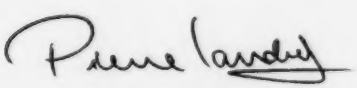

Pierre Landry, MBA, Adm.A., CMC

Le 31 mars 2001

RÉGIONALE DE MONTRÉAL

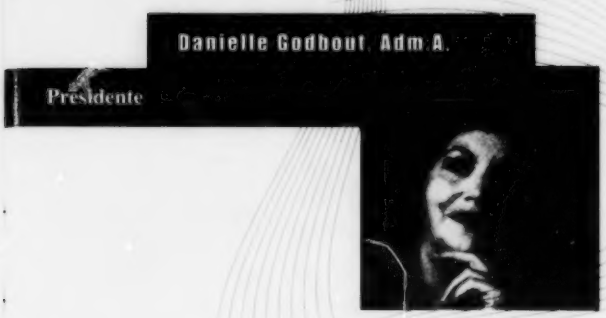

Eric Bergeron, Adm.A. • Trésorier
Robert C. Bédard, Adm.A.
Nicole Bouthillier, Adm.A.
Sylvie Chapdelaine, Adm.A.
Michelle Côté, Adm.A.
Marcel Coulombe, Adm.A.
Philippe Durocher, Adm.A.
Philippe Frizon, Adm.A.
Martin Giroux • Représentant des Jeunes décideurs
Isabelle Limoges, Adm.A.
Andrée Longpré, Adm.A., CMC
Marie-Josée Pepin, Adm.A.
Yvon Rudolphe, Adm.A.
Carole Tremblay, Adm.A.
Thérèse Vanasse, Adm.A.

La mission de la Régionale de Montréal est de promouvoir l'Ordre sur une base régionale en favorisant les contacts professionnels entre administrateurs agréés et en organisant des activités professionnelles qui tiennent compte des intérêts diversifiés des 2 189 membres de la région métropolitaine. En effet, la Régionale de Montréal regroupe les membres des régions de Montréal, Laval/Basses Laurentides/ Lanaudière et Montérégie. À ce titre, la Régionale de Montréal constitue un lien privilégié entre l'Ordre et ses membres.

Au printemps 2000, le Bureau de direction de l'Ordre a modifié le financement des régionales tout en les dotant d'une politique de fonctionnement temporaire de façon à leur permettre de poursuivre leurs activités. Dans cette politique, le Bureau a reconnu l'importance des régionales et de ses bénévoles et a voulu encadrer leur action. Le mandat confié au comité exécutif de la Régionale de Montréal comporte les obligations suivantes : mettre en œuvre des activités visant à assurer la protection du public et l'atteinte d'un niveau de compétences supérieur et créer des liens avec les intervenants socio-économiques du milieu régional, dont le milieu universitaire.

Pour 2000-2001, la Régionale de Montréal s'est fixé des objectifs visant à assumer ce mandat et à définir concrètement son rôle au sein de l'Ordre. Pour s'assurer d'un fonctionnement approprié par rapport à son mandat et à son pouvoir au sein de l'Ordre, la Régionale de Montréal a choisi de privilégier son action par la création de groupes d'intérêt commun (GIC).

GIC réflexion sur le rôle des régionales

Un groupe s'est penché sur le rôle des régionales et, après trois rencontres et plusieurs discussions, déposera une recommandation au Bureau de l'Ordre pour la réunion de mai 2001 où doit être décidé, après avoir reçu le rapport du comité de stratégie, du rôle qui sera confié aux régionales. Le GIC, piloté par monsieur Yvon Rudolphe, a obtenu l'appui des autres régionales de la province dans cette démarche.

GIC entrepreneuriat féminin

Un groupe de femmes de la Régionale de Montréal s'est réuni et, après avoir pris connaissance du Rapport du groupe de travail sur l'entrepreneuriat féminin intitulé «Entreprendre au féminin», a préparé et envoyé un sondage aux femmes Adm.A. membres de la Régionale de Montréal. Ce sondage a permis de recueillir des informations pertinentes pour mettre en place un programme d'aide et d'échanges, selon la demande. Les résultats du sondage ont été publiés dans le bulletin de l'Ordre, *Dimensions*, en décembre 2000. Un programme d'activités sera offert en collaboration avec le groupe de travail sur l'entrepreneuriat féminin. Madame Nicole Bouthillier assure le leadership de ce GIC.

GIC jeunes décideurs

Sous le leadership de monsieur Martin Giroux, le groupe des Jeunes décideurs a choisi de s'intégrer de façon plus directe au sein du comité exécutif de la Régionale de Montréal. Les rencontres du groupe ont été réduites pour des raisons professionnelles. Malgré tout, certaines activités se sont avérées un succès comme l'exposé et témoignage ayant trait à la gestion de carrière, donné par madame Estelle Métayer, directrice chez Competia inc., le 20 septembre 2000 au Mount Stephen Club. Pour assurer une présence et une visibilité accrue aux jeunes décideurs, la Régionale de Montréal s'est engagée à leur réserver au minimum deux sièges au comité exécutif.

GIC commerce international

En cette période où la mondialisation est constamment à l'ordre du jour, il allait de soi qu'un groupe soit particulièrement intéressé à échanger sur le commerce international. Madame Thérèse Vanasse, par l'intermédiaire du bulletin *Réseau*, a fait appel aux Adm.A. intéressés à venir échanger, et une première rencontre s'est tenue en mars dernier. Le GIC, regroupant six Adm.A., a identifié ses intérêts et s'est donné des objectifs pour les rencontres ultérieures qui se tiendront à tous les deux mois.

Comme par le passé, la Régionale de Montréal a organisé diverses activités dont voici un bref résumé.

XIII[e] Entretiens du Centre Jacques-Cartier

La principale activité, qui a nécessité les énergies de plusieurs bénévoles, est l'organisation du premier colloque de l'Ordre tenu lors des XIII[e] Entretiens du Centre Jacques-Cartier qui ont eu lieu à Montréal en octobre dernier. Madame Danielle Godbout était présidente du comité organisateur et monsieur Alain Noël en était le responsable scientifique.

Petit déjeuner Adm.A.

Sous la direction de monsieur Éric Bergeron, les petits-déjeuners, qui avaient connu un réel succès l'an dernier, ont fait l'objet d'un désintéressement de la part des membres. Deux petits-déjeuners se sont tenus au Club Saint-James en octobre et en novembre 2000. Nos conférenciers étaient, dans l'ordre, monsieur Fernand Campbell, président de Campbell Expertise Marketing, qui nous a parlé de la nécessité de l'intelligence marketing à l'aube du 21[e] siècle, et madame Hélène Dame qui nous a interpellés sur nos cotisations d'employeurs à la CSST et nous en a démontré les impacts. Vu le peu de participation, il a été décidé de suspendre les petits-déjeuners. L'analyse de la situation nous a permis de constater à quel point le travail de rappel exécuté par la permanence de l'Ordre l'année dernière était un facteur de succès pour l'organisation d'une telle activité.

RÉGIONALE DE MONTRÉAL (SUITE)

Remise des permis d'exercice et cocktail de Noël

Pour la première fois, la Régionale de Montréal a remis officiellement les permis d'exercice aux nouveaux membres de sa région. La Régionale de Montréal a accueilli 128 nouveaux Adm.A. pendant la dernière année et 44 se sont présentés au Centre Mont-Royal pour recevoir leur permis d'exercice. Monsieur Georges Gaucher, vice-président - Québec et Maritimes chez Royal Lepage, nous a fait part de sa fierté d'être Adm.A.

Le cocktail de Noël qui a suivi s'est déroulé dans une atmosphère chaleureuse et a permis d'intégrer facilement les nouveaux membres. Nous avons eu 79 participants qui se sont partagé 27 prix de présence. Monsieur Philippe Frizon a présidé le comité organisateur de cette importante activité.

Activité rive-nord

La Régionale de Montréal s'est donné comme objectif de tenir au moins une activité sur la rive-nord pour favoriser les échanges entre collègues de la région de Laval/Basses-Laurentides/Lanaudière. Cette activité s'est tenue en avril au Cosmodôme de Laval, Organisée par madame Michelle Côté et monsieur Marcel Coulombe, cette activité nous a permis d'entendre monsieur Jean-Pierre Ranger, directeur général du Camp spatial Canada, nous parler de sa stratégie de redressement d'entreprise, et monsieur Denis Mailloux, directeur associé chez Conférence Différence, de consolidation d'équipe.

Programme du mentorat

Le programme du mentorat vise à soutenir les administrateurs agréés dans leur développement professionnel et leur projet de carrière. Mis sur pied pour les jeunes Adm.A., on y retrouve aujourd'hui environ 17 couples mentors/protégés, dont des participants sensiblement plus âgés ou en transition de carrière. Madame Carole Tremblay assume le leadership de ce programme qui nécessite un suivi exceptionnel. Cette année, des rencontres ont été faites principalement avec les mentors et le programme a consolidé ses procédures administratives. Après analyse et en tenant compte de la responsabilité légale de l'Ordre et de l'ampleur du besoin de soutien permanent, le comité exécutif a recommandé que ce programme soit supervisé directement par l'Ordre. Nous sommes en attente d'une décision de la part de l'Ordre.

Bulletin *Le Réseau*

Pris en charge par monsieur Philippe Durocher, *Le Réseau* demeure une valeur sûre de communication pour les membres de la Régionale de Montréal. Publié dix fois par année, il est l'outil de communication qui nous permet de vous informer régulièrement sur nos activités et nos actions.

En conclusion, malgré le fait que nous ayons constaté un essoufflement des membres quant à la participation à des activités extra-professionnelles, nos objectifs ont été atteints grâce à la création des groupes d'intérêts communs (GIC). En effet, ces groupes ont permis à nos membres d'échanger et de partager leurs connaissances avec des pairs dans le but d'améliorer leur performance dans un encadrement de saine gestion. De plus, la Régionale de Montréal a donné un appui intégral à l'Ordre et l'a prouvé par l'organisation de son colloque du 2 juin 2000 ainsi que par l'organisation de son colloque de l'automne dans le cadre des Entretiens du Centre Jacques-Cartier.

En terminant, je tiens à remercier sincèrement les membres du comité exécutif de la Régionale de Montréal ainsi que tous les membres des comités qui ont contribué grandement au succès des activités de la Régionale. Je profite de l'occasion pour souligner le travail remarquable de deux bénévoles, mesdames Florence Lebeau de DesignD et Hélène Brunettte de Vidéotron multiservices. Merci enfin à tous les participants qui ont ainsi manifesté leur appartenance de façon directe et aux membres de la Régionale pour leur confiance.

RÉGIONALE DE QUÉBEC

Francis Carpentier, Adm.A., CMC

Président

Denys Aubert, Adm.A. • Coresponsable, communications avec les membres
Michel Dion, Adm.A., Pl.Fin. • Responsable, tournois de golf
Jean Falardeau, Adm.A. • Responsable, mentorat, activités CMC
André Fortier, Adm.A. • Président sortant et membre du Bureau de direction
Renée Gagnon, Adm.A. • Responsable, programmation 2000-2001
Robert Gravel, Adm.A., CMC • Ex-président et membre du Bureau de direction
François Lauzière, Adm.A. • Responsable, remise des permis 2000
Claire Salman, Adm.A., Pl.Fin. • Responsable, activité du nouvel an 2001
Denis Simard, Adm.A. • Coresponsable, communications avec les membres
Louise Rochette, Adm.A. • Responsable, assemblée générale annuelle

Louis V. Auger, Adm.A., CMC (dossier mentorat)
Membre démissionnaire en janvier 2001

Jacques Grisé, Ph.D., Adm.A. • Représentant de la région de Québec au Bureau de direction

Quand l'action est dictée par l'intérêt collectif (tous les membres et le public) et que le membre demeure la principale préoccupation de l'organisation à laquelle il appartient, le succès dépasse le discours et rend l'action cohérente. Voilà ce qui présente le mieux, selon moi, l'année que nous venons de traverser dans la Régionale de Québec.

Mes objectifs 2000-2001

J'avais personnellement trois objectifs en acceptant la présidence de la Régionale de Québec : le premier était de répondre aux attentes des membres du comité exécutif de la Régionale car, sans eux, il n'y a pas de président, ni de comité exécutif; le second : dynamiser la présence de l'Ordre dans la région en étant davantage actif auprès des membres et en leur offrant une programmation qui favoriserait leur participation; et le troisième objectif : améliorer la cohérence entre les objectifs de l'Ordre et les actions auprès de ses membres.

Attentes des membres du comité exécutif de la Régionale de Québec

La motivation des bénévoles du comité exécutif de la Régionale de Québec repose, d'une part, sur le plaisir de construire ensemble pour les membres et, d'autre part, sur le sentiment de contribuer à l'avancement de notre ordre professionnel.

Ainsi, la participation mensuelle assidue au comité exécutif, la collaboration pour l'organisation des nombreuses activités de la Régionale et le maintien du nombre total des membres du comité exécutif, en fin d'exercice, sont pour moi les meilleurs indicateurs d'atteinte de ce premier objectif.

Je m'en voudrais de ne pas souligner ici le départ du doyen du comité, monsieur Louis V. Auger, Adm.A, CMC, qui a décidé de laisser place à la relève un peu avant la fin de son mandat après plus de 65 années de dévouement pour l'avancement de la collectivité. On lui reconnaîtra son acharnement pacifique pour le dossier de mentorat qui a vu le jour cette année à Québec.

Mes collègues du comité ont su démontrer que le travail d'équipe peut venir à bout de nombreuses épreuves. Ainsi, suite au virage effectué par l'Ordre en ce début d'année, la Régionale a dû fonctionner sans l'appui d'un secrétariat permanent à Québec, contrairement aux six dernières années. Ceci a eu pour effet d'augmenter de façon importante la participation des bénévoles. Il fut donc nécessaire de revoir le mode de fonctionnement entre la Régionale et le siège social de l'Ordre. Un gros merci en votre nom à tous ces bénévoles et à leurs organisations puisque, sans leur aide, la Régionale de Québec n'aurait pu atteindre les succès maintenant connus.

Québec, une région qui bouge

- Mentionnons la participation du président de la Régionale, en octobre 2000, aux Entretiens Jacques-Cartier à Montréal, une activité qui a donné lieu au report de la Soirée Hommages à l'an prochain. Dans un contexte de rapprochement de l'Ordre et des milieux universitaires, cette activité avait sa place. Cependant, je me dois de mentionner la déception de mes collègues sur le choix fait par l'Ordre de placer cet événement en priorité par rapport à celui de la traditionnelle Soirée Hommages de Québec.
- Dans un élan de collaboration et d'ouverture, en octobre 2000, nous nous sommes joints à l'Association des MBA de Québec lors d'une activité sociale, une partie d'huîtres, organisée à la brasserie Molson de Québec : une belle participation combinée de 60 membres.
- En novembre, nous procédions à la remise des permis au Cercle de la Garnison de Québec où une cinquantaine de participants sont venus accueillir les nouveaux membres.
- Nous avons débuté le nouveau millénaire, en janvier 2001, par le cocktail du nouvel an et le lancement de la programmation 2001 au Musée de la civilisation où une cinquantaine de participants ont bénéficié de l'activité jumelée avec les expositions *Trésors du musée national de la marine de Paris* et *Fou Rire*.
- Dans le cadre des ateliers de formation continue organisés par le siège social, un atelier sur la gestion des conflits d'intérêts a eu lieu le 29 mars 2001 avec Marc Jean, Adm.A. : « Gérer un conflit d'intérêts dans une perspective éthique : Comment faire? ».
- Un petit-déjeuner-conférence CMC a eu lieu le 29 mars 2001 où 40 participants sont venus entendre monsieur Eric Lemieux, vice-président, responsable de Accès D chez Desjardins nous entretenir de l'expérience Desjardins en gestion de la relation clientèle (« Customer Relationship Management »).
- Dans le dossier mentorat, trois conférenciers administrateurs agréés (Jean Falardeau, Louis V. Auger et Francis Carpentier) se sont engagés dans un projet pilote avec l'Université du Québec à Rimouski, campus de Lévis. Les conférences visaient à apporter aux étudiants un côté pratique du marché du travail, à faire connaître l'Ordre et à favoriser un parrainage entre étudiants et administrateurs agréés. Plus de 15 % des étudiants du campus de Lévis en administration des affaires ont participé aux activités et quelques jumelages sont en cours de réalisation.

Un dernier grand effort

Cette année en fut une de succès, mais il est clair pour les membres du comité que la Régionale pourrait difficilement entreprendre une seconde année en l'absence d'une politique claire et cohérente de l'Ordre concernant les régionales.

La politique des régionales est nécessaire pour dicter les orientations que nous devons collectivement prendre pour nos membres. De ces orientations, un plan d'actions cohérentes entre les interventions du siège social et celles des régionales doit être produit, suivi et évalué. Le plan doit donner lieu par la suite à l'identification de moyens réalistes pour atteindre ces objectifs en réalisant les activités identifiées.

Au moment de la rédaction de ce rapport, la rencontre du Bureau de direction de l'Ordre n'avait pas encore eu lieu. Cette rencontre est l'aboutissement de sept années de réflexion concernant la raison d'être des régionales au sein de l'Ordre. Le document de réflexion auquel de nombreux efforts ont été consentis sera mis à l'ordre du jour et une position claire de l'Ordre devrait alors être annoncée. Les résultats de cette réunion du Bureau de direction sont déterminants pour l'avenir des régionales.

Remerciements

Remerciements à mes collègues de la région de Québec qui ont bien répondu à notre programmation et pour la confiance qu'ils nous ont témoignée tout au long de l'année.

Remerciements à messieurs André Fortier, Adm.A. et Robert Gravel, Adm.A., CMC pour leur présence sur le comité régional, ainsi qu'à monsieur Jacques Grisé, Ph.D., Adm.A. pour leur implication respective au Bureau de l'Ordre dans la défense des intérêts de la Régionale et pour leur soutien des positions du comité exécutif de la Régionale de Québec.

Remerciements particuliers à monsieur Daniel Fortin, Adm.A., CMC pour son engagement soutenu depuis plusieurs années dans la formation des CMC dans la région de Québec.

Remerciements généreux à mes collègues du comité exécutif de la Régionale de Québec pour leur appui tout au long de cette belle année 2000-2001.

Place à l'action, mais à une action cohérente, planifiée et orchestrée.

RÉGIONALE DE L'ESTRIE

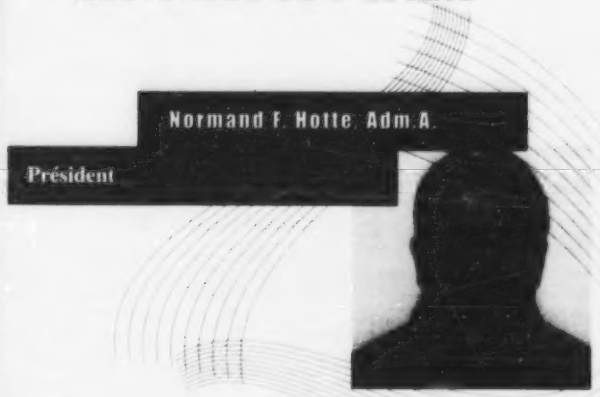

Charles Brulotte, Adm.A. • Premier vice-président
Émilie Poulin • Secrétaire
Martine Cusson, Adm.A. • Trésorière
Diane Asselin, Adm.A.
Jean-Guy Cyr, Adm.A.
Léon Deschamps, Adm.A.
Mario Desroches, Adm.A., CMC
Lucie Domingue, Adm.A.
René Proteau, Adm.A., Pl.Fin.

En Estrie, 2000-2001 fut une période de réflexion. Deux projets d'étude ont marqué nos efforts de compréhension du milieu Adm.A. en région.

D'abord, Lucie Domingue et Charles Brulotte ont poursuivi le Projet d'appui aux gestionnaires de l'Estrie (PAGE), supporté financièrement par l'Ordre. La démarche se situe dans la suite de l'activité Adm.A 1999 sur les compétences de l'administrateur de l'an 2000. Les partenaires initiateurs du projet étaient les Adm.A. et les CMA de la région, l'Association des gestionnaires en ressources humaines de l'Estrie (AGRHE), Emploi-Québec, la Maison régionale de l'industrie et l'Université de Sherbrooke. Ils étaient accompagnés par d'autres associations et ordres professionnels. Autour de la problématique des gestionnaires qui font face à une réalité de plus en plus complexe et qui sont confrontés à des exigences grandissantes et évolutives, ils ont mis en commun leur réflexion et vérifié comment les gestionnaires voient leurs besoins de formation et comment ils perçoivent l'offre de service en Estrie. Le comité a ensuite tenu un Forum d'orientation et d'action pour répondre davantage aux besoins de soutien et de formation en Estrie. Plusieurs pistes de travail ont été énoncées et tous les participants ont manifesté l'intérêt de poursuivre leurs démarches.

D'autre part, le comité de gestion régional s'est penché sur l'évolution du rôle de la Régionale dans les années récentes. La réflexion a permis de conclure que la Régionale se percevait comme une instance complémentaire dédiée au soutien de ses membres afin de respecter les exigences professionnelles de l'Ordre.

Les activités offertes au cours de 2000-2001 ont ciblé les secteurs professionnels et ont compris des visites d'entreprise. Un tournoi de golf, jumelé à l'assemblée générale annuelle, a aussi eu lieu. Généralement, 10 % des membres ont participé à ces activités.

Il est intéressant de noter que le lien avec le club étudiant Adm.A. a été maintenu et développé, grâce à l'équipe très dynamique du Club des entrepreneurs étudiants de l'Université de Sherbrooke et au soutien du Département du management de la Faculté de l'administration.

Se sont ajoutés des offres de formation, des remises de bourses et de permis et, en 2001, notre partenariat avec la Chambre de commerce régionale de Sherbrooke en tant que regroupement professionnel d'administrateurs.

Dans les dernières années, l'intérêt des membres de l'Estrie semble avoir diminué pour les activités formelles de formation et de visibilité. Des besoins spécifiques à des sous-groupes régionaux et la préférence pour des groupes restreints et ciblés, ainsi que des pistes identifiées par le projet PAGE, seront considérés lors de la planification de la saison qui débute.

Les défis pour 2001-2002 sont de :

- finaliser la reconnaissance de l'université de Sherbrooke comme lieu d'acquisition des compétences Adm.A.;
- coordonner les activités de la Régionale avec les interventions de la permanence en Estrie;
- analyser l'impact du jumelage des sièges Estrie et Montérégie au Bureau de l'Ordre;
- organiser un mode de soutien local pour le comité exécutif et les activités qu'il organise avec les bénévoles.

Je profite de l'occasion pour souligner la remarquable disponibilité, malgré des charges de travail et des défis professionnels grandissants, de nos bénévoles et de tous les membres du comité exécutif régional et, en particulier, de Mario Desroches qui nous représente au Bureau de l'Ordre.

RÉGIONALE CENTRE-DU-QUÉBEC

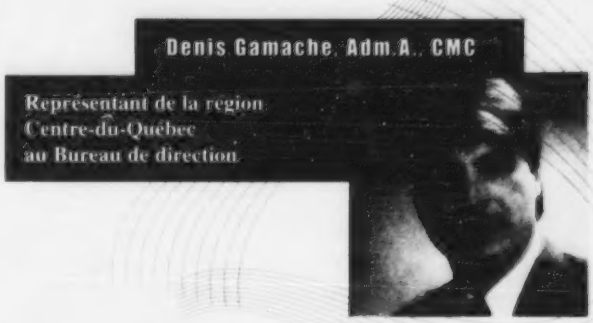

Le bilan de la dernière année ne pourra pas être souligné dans les annales de la Régionale du Centre-du-Québec. En effet, après la démission en bloc du dernier comité exécutif régional, l'organisation d'activités dans notre région n'a malheureusement pas été très fertile. Considérant la réflexion en cours au niveau du Bureau de direction quant au statut des régionales, il a été jugé plus utile de reporter sa réactivation jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise. Le temps a passé, que certains jugeront trop long, mais il est désormais acquis que cette décision sera définitivement prise le 31 mai 2001.

Malgré cette situation, une activité majeure s'est tenue à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il s'agissait de la remise officielle du permis d'exercice à deux de nos nouveaux membres. Messieurs Lionel Traversy, Adm.A. et Denis Colbert, Adm.A., Pl.Fin. ont donc été accueillis par quinze de nos membres actuels. J'ai personnellement eu l'occasion, à titre de premier vice-président de l'Ordre, de brosser un tableau de ce que nous avons accompli à ce jour et des défis qui nous attendent en ce début du troisième millénaire.

Grâce à cette activité, il m'a été donné de rencontrer des membres désireux de relancer le comité exécutif régional sur de nouvelles bases. L'avenir leur appartient, ainsi qu'à tous ceux qui partagent le même espoir de faire rayonner la Régionale du Centre-du-Québec. Ce n'est donc que partie remise. Si la volonté de maintenir la structure régionale en place se concrétise comme je le souhaite, l'espoir est permis de déposer à nouveau un rapport annuel bien rempli.

RÉGIONALE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Carmel Talbot-Thériault, Adm.A. • Trésorière
Denis H. Lalonde, Adm.A., CMC • Représentant CMC

Malgré l'intérêt de plusieurs membres lors de l'assemblée annuelle de février 2000, l'exécutif régional n'a pas été en mesure de tenir de réunion au cours de l'année 2000-2001 compte tenu des distances importantes entre les principales villes de la région et de la redéfinition, présentement en cours, du statut des régionales dans la structure de l'Ordre. Par ailleurs, on note peu de disponibilité chez les membres pour un réel engagement au sein de l'exécutif régional.

Une activité a cependant connu un franc succès. Le 29 novembre 2000, la remise des permis a attiré plus de 20 participants. Lors de cette soirée, trois nouveaux membres ont reçu leur permis d'exercice en présence de leurs pairs. Les membres ont apprécié la présence du personnel de la permanence, représenté par madame Patricia Rizan et le directeur général, monsieur Pierre Landry. L'allocution fort appréciée de ce dernier a porté sur la signification du titre d'administrateur agréé et les orientations stratégiques de l'Ordre. Cette visite a aussi été l'occasion de consolider les liens avec le milieu universitaire. Le souper qui a suivi a permis un échange dynamique, entre les anciens et les nouveaux membres, sur les enjeux de la profession.

L'année 2001-2002 sera la dernière où la région de l'Abitibi-Témiscamingue existera comme région autonome; par la suite, elle sera fusionnée avec celle de l'Outaouais. L'exécutif régional compte sur la participation de tous les membres pour tenir une activité de formation à l'automne et démontrer la solidarité des membres de l'Abitibi-Témiscamingue.

En terminant, je tiens à remercier les membres de la Régionale qui ont participé à l'organisation de l'activité de remise des permis.

RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

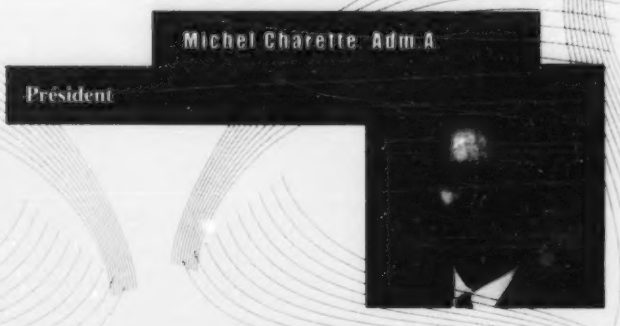

Michel Parent, Adm.A. • Vice-président
Yvon Goulet, Adm.A., CMC • Trésorier
Jean-Eudes Bouchard, Adm.A.
Luc Chaput, Adm.A.
Claude Lacasse, F.Adm.A., CMC
Suzanne Poitras, Adm.A., CMC • Représentante au Bureau de direction
Claudia Martinangeli • Représentante, module Étudiants
Bernard Therrien, Adm.A., CMC

L'année qui se termine en Outaouais a été marquée par une reprise économique et un climat de prospérité. Aux effets bénéfiques de cette effervescence s'est ajoutée la fusion des cinq principales villes de la région pour l'an 2002. Plusieurs de nos membres siègent à des comités et sous-comités, permettant au Comité de transition de concrétiser l'ambitieux défi qu'est ce projet de société. Cette année, le rayonnement de l'Ordre s'est donc fait par la détermination de nos membres à faire une différence dans leur milieu respectif.

La région se réjouit d'avoir accueilli quatorze nouveaux membres. Ils ont été conviés à recevoir leur permis d'exercice dans le cadre de la traditionnelle Fête des Membres qui est toujours un franc succès dans la région. Lors de l'assemblée annuelle de novembre 2000, un nouveau groupe d'administrateurs a été élu, et ces derniers se sont réunis en février 2001 pour élire les officiers du comité.

Nous poursuivons nos efforts afin de faire reconnaître l'Université du Québec à Hull comme un lieu d'acquisition de compétences reconnues de l'Ordre. Nous avons travaillé à augmenter notre bassin d'étudiants qui adhèrent à l'Ordre, nous assurant ainsi une plus grande présence sur le campus. Notamment, nous y avons présenté des conférences sur le bien-fondé de l'adhésion à notre ordre professionnel.

Nous croyons que la mobilisation des membres passe par les régions. Une nouvelle équipe est en place, et nous travaillons déjà à planifier la prochaine année. Nous gardons le cap sur nos objectifs avec l'UQAH. Nous planifions aussi d'autres activités en vue d'assurer notre présence dans la région.

Je termine en remerciant tous ceux qui, de près ou de loin, ont à cœur l'Ordre des administrateurs agréés en Outaouais.

RÉGIONALE DU SAGUENAY / LAC ST-JEAN

Lionel Santacon, Adm.A.

Représentant de la région du Saguenay / Lac St-Jean au Bureau de direction

La Régionale du Saguenay / Lac St-Jean a concentré ses activités en 2000-2001. Elle a d'abord organisé une rencontre avec monsieur Brahim Maddeb, en mai 2000, pour discuter des ententes de partenariat entre l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et le Module des sciences de l'administration de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). M. Maddeb, directeur de ce module, fut très intéressé par les présentations des représentants de l'Ordre, dont le directeur général, Pierre Landry, et des intervenants du Module des sciences de l'administration. La collaboration de l'Université dans l'évolution de ce dossier est grandement appréciée; discussions et partenariat existent depuis bon nombre d'années.

Le 6 novembre 2000, il y a eu la remise des permis de l'Ordre au salon corporatif de l'UQAC. Monsieur Claude Gagnon, Adm. A., président et éditeur des journaux *Le Quotidien* et *Le Progrès-Dimanche*, a été invité à présenter une allocution sur l'entrepreneurship et les affaires au Saguenay / Lac St-Jean. Monsieur Pierre Landry a présenté l'Ordre et les services offerts. L'événement a été bien préparé par madame Patricia Rizan de la permanence, et les participants, au nombre de 22, ont été très heureux du déroulement de la soirée. Une évaluation de cette activité a été faite; les éléments positifs sont concluants : cette activité sera renouvelée.

Le 4 avril 2001, dans le cadre du Gala de l'Excellence de l'UQAC, l'Ordre a remis des Bourses d'Excellence à deux récipiendaires pour la région du Saguenay / Lac St-Jean : mesdames Marie-Claude Morin et Stéphanie Hite. Le soussigné représentait l'Ordre à cet événement, pendant lequel un total de 206 bourses, prix et médailles furent remis à des étudiants.

Enfin, à l'automne 2000, il a été suggéré à notre président, monsieur Michel Côté, d'impliquer davantage les administrateurs agréés dans le dossier des fusions municipales et de promouvoir nos outils de saine gestion, tant auprès des autorités municipales actuelles que de celles fusionnées, afin d'éviter un accroissement du fardeau fiscal aux contribuables québécois.

Je voudrais féliciter l'équipe de la permanence de l'Ordre pour le soutien technique, la rapidité d'exécution et les informations fournies en tout temps.

Merci à tous de votre bienveillante collaboration!

RÉGIONALE BAS SAINT-LAURENT, GASPÉSIE, CÔTE-NORD

Farid Ben Hassel, Adm.A.

Représentant de la région du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord au Bureau de direction

Bien que la région du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord ne soit pas dotée d'un exécutif dûment constitué, plusieurs actions ont été posées au cours de l'exercice 2000-2001 en vue de renforcer les liens avec le milieu universitaire et de faire connaître l'Ordre.

Ainsi, des rencontres d'information ont eu lieu avec le doyen aux études de premier cycle de l'Université du Québec à Rimouski, monsieur Denis Rajotte, le directeur du Module des sciences de l'administration, monsieur Fernando Ouellet, et la directrice du Département d'économie et de gestion, madame France Ruest. Des renseignements ont aussi été diffusés aux professeurs intervenant dans le programme de maîtrise en gestion des personnes en milieu de travail.

Un projet pilote pour l'implantation d'un programme de mentorat, en collaboration avec monsieur Robert Paré, directeur du campus de Lévis de l'Université du Québec à Rimouski, et avec la Régionale de Québec, est également en développement.

Cette année, pour la première fois, la cérémonie de remise des permis aux nouveaux administrateurs agréés de la région s'est déroulée dans notre région. Le directeur général et secrétaire de l'Ordre, monsieur Pierre Landry, est venu remettre les permis d'exercice aux nouveaux membres. La cérémonie a été suivie d'un cocktail et d'un atelier de formation intitulé « Comment gérer un conflit d'intérêt dans une perspective éthique », animé par monsieur Marc Jean, Adm.A., professeur d'éthique à l'Université du Québec à Chicoutimi. L'Université du Québec à Rimouski a été choisie comme lieu privilégié pour la tenue de cette activité, toujours avec l'objectif de développer des partenariats entre l'Ordre et le milieu universitaire.

SECTEUR CONSEIL EN MANAGEMENT

Francine Ruel-Héroux, Adm.A., CMC

Présidente

Jacques Martineau, Adm.A., CMC • Président sortant
Représentant au Bureau de direction et à l'ACCM

Jean Bernier, Adm.A., CMC
Michel P. Gimmig, Adm.A., FCMC
Gilles Boyer, Adm.A., CMC
Jacques Durand, Adm.A., CMC
Gilles Normandeau, Adm.A., CMC
Georges Panitchersky, Adm.A., CMC
Wilson Saintelmy, Adm.A., CMC
Ngoc-Hung Vu, Adm.A., CMC
Robert Reuben Koffler, Adm.A., CMC

En 2000-2001, l'accent a été mis sur deux aspects importants pour le secteur : soit la visibilité et une meilleure coordination avec les activités de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. Pour ce faire, un comité de développement professionnel a été remis sur pied. Ce comité a organisé, avec succès malgré un budget très restreint, quatre petits-déjeuners dans la région métropolitaine grâce à des commandites. Une annonce publicitaire dans le journal *Les Affaires* nous a permis de rejoindre non seulement les conseillers en management certifiés (CMC) mais aussi des représentants d'entreprises.

Petits-déjeuners de Montréal :

7 novembre 2000
La Gestion de la relation clientèle dans un monde virtuel
7 décembre 2000
Sécurité informatique : Vous êtes plus à risque que vous ne le croyez
13 mars 2001
L'impartition de la gestion des ressources humaines :
Quels modèles adopter pour une réelle valeur ajoutée?
16 mai 2001
L'évaluation des capacités de votre direction des ressources humaines

De plus, le chapitre de Québec a organisé deux activités qui ont également connu un franc succès : le petit-déjeuner du 29 mars 2001 portant sur l'expérience Desjardins en commerce électronique, intitulé « B2B - L'expérience québécoise : Desjardins », et le colloque du 1er mai 2001 : « Gestionnaire@Client.qc.ca - Enjeux en définition ».

Afin d'accroître la présence des CMC dans chaque région du Québec, la remise des permis CMC se fera maintenant en même temps que celle des autres secteurs de l'Ordre, permettant ainsi une meilleure synergie entre les groupes.

Les membres du secteur ont été mis en communication avec le représentant du Réseau canadien des technologies afin de connaître de potentielles interventions auprès de ses clients.

Nous avons continué à siéger à l'Association canadienne des conseillers en management (ACCM) pour pouvoir participer à l'essor des CMC à l'échelle canadienne. Nous avons aussi un représentant au comité d'accréditation de l'ACCM qui voit à formuler des recommandations pour le développement continu des CMC et pour une amélioration du mode actuel d'accréditation à travers le Canada.

Avec la mise en place de la loi 87 et malgré une dure bataille, l'Ordre n'est plus détenteur du titre de Conseiller en management. Ce titre n'est maintenant plus encadré par aucun ordre professionnel, laissant ainsi un vide professionnel. Cette situation nous a cependant donné l'occasion de créer une nouvelle association pour regrouper l'ensemble des intervenants du monde de la consultation en management : l'Association des conseillers en management du Québec (ACMQ). Cette association a maintenant un statut légal et un conseil d'administration provisoire. La prochaine année verra la mise en place de cette organisation et la définition de ses relations avec l'Ordre et son secteur Conseil, ainsi qu'avec l'ACCM. Il est prévu que plusieurs aspects reliés aux services aux membres CMC soient transférés à l'ACMQ.

La prochaine année sera une année charnière pour le secteur Conseil car il devra redéfinir sa vocation à l'intérieur de la nouvelle structure que l'Ordre veut mettre en place. Nous devrons prendre en considération que, dès mai 2002, le Secteur n'aura plus de représentant comme tel au Bureau de direction; d'autres moyens devront être mis en place pour faire entendre la voix des CMC dans l'organisation. L'Ordre a aussi présenté ses orientations pour la révision du rôle des secteurs à l'intérieur de l'organisation. Nous pouvons déjà entrevoir que plusieurs changements à notre réglementation devront être proposés, changements sur lesquels nos membres devront se prononcer. Le défi à relever sera de rendre le fonctionnement de l'Ordre plus efficace tout en conservant au Secteur une influence certaine sur son futur.

Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration du Secteur et les CMC bénévoles qui m'ont appuyée au cours de ce mandat. Sans leurs idées et leur temps, nous n'aurions pu atteindre nos objectifs.

SECTEUR PLANIFICATION FINANCIÈRE

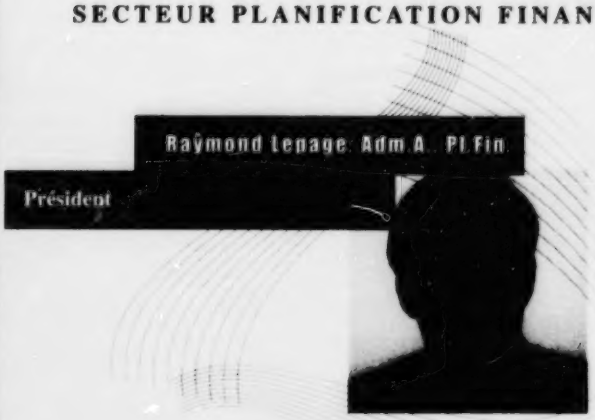

Claude Boisvenue, Adm.A., Pl.Fin. • Président sortant

Membres du comité exécutif :

Katherine Aziz, Adm.A., Pl.Fin.
• Vice-présidente, coordonnatrice du congrès de l'ACPF
Eric F. Gosselin, Adm.A., Pl.Fin.
• Vice-président, Services aux membres
Richard Renaud, Adm.A., Pl.Fin.
• Vice-président, Développement professionnel
Réjean Ross, Adm.A., Pl.Fin.
• Vice-président, Inspection professionnelle
Gaétan Veillette, Adm.A., Pl.Fin.
• Vice-président exécutif et vice-président, Communications

Directeurs:

Jean-Claude Bigué, Adm.A., Pl.Fin.
Marc Le Sieur, Adm.A., Pl.Fin.
Jean-Georges Vaillant, Adm.A., Pl.Fin.

Représentant au Bureau de direction :

Robert Frances, Adm.A., Pl.Fin.

Représentant au c.a. de l'IQPF :

Gaétan Veillette, Adm.A., Pl.Fin. (jusqu'en décembre 2000)

Représentant au Board of Regents de l'ACPF/CAFP :

Viviane Vandry, Adm.A., Pl.Fin.

Représentants au c.a. de l'ACPF/CAFP :

Raymond Lepage, Adm.A., Pl.Fin.
Katherine Aziz, Adm.A., Pl.Fin.

En 2000-2001, les administrateurs agréés planificateurs financiers ont manifesté avec brio leur leadership en planification financière, notamment par leurs nombreuses interventions médiatiques et leur rôle accru dans le marché de la planification financière.

Nos membres agissent en planification financière comme instructeurs seniors dans les cabinets, gestionnaires d'entreprise, superviseurs de planificateurs financiers et professeurs (à l'Institut québécois de planification financière (IQPF), dans les cinq universités accréditées au Québec ou dans les firmes spécialisées en planification financière).

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec contribue à cette notoriété par son programme de formation de première qualité, ses règles déontologiques, son inspection professionnelle, l'encadrement juridique du code des professions et le partage d'expertise de ses membres, créant ainsi une synergie très enviable.

Le membership

Au 31 mars 2000, le membership s'était accru à 714 membres, à la suite de la mise en vigueur de la loi 188. Au 31 mars 2001, le Secteur comptait 704 membres.

Les postulants administrateurs agréés planificateurs financiers sont des nouveaux gradués de l'IQPF ou des praticiens chevronnés de la planification financière. Ils joignent ainsi les rangs des leaders en planification financière au Québec.

Chez les administrateurs agréés, les règles sont simples car un seul organisme encadre la discipline.

Nos membres détiennent tous un baccalauréat et environ 20 % d'entre eux sont également détenteurs d'une maîtrise.

Loi 188 : nouvelle entente avec le BSF

En janvier 2001, l'Ordre des administrateurs agréés du Québec a été le premier ordre professionnel à reconduire pour une durée de trois ans l'entente originale avec le Bureau des services financiers (BSF), laquelle était en vigueur depuis le 1er octobre 1999. En nouveauté, l'entente stipule que les administrateurs agréés planificateurs financiers :

- s'engagent à une formation continue obligatoire de 35 heures par année, incluant 7,5 heures en planification financière intégrée;
- ne sont plus contraints par la définition (selon la loi 188) des fonctions incompatibles; un administrateur agréé peut donc maintenant être représentant en sécurité financière;
- pourront partager leurs commissions avec des planificateurs financiers inscrits au BSF;
- pourront promouvoir leur société comme cabinet-conseil en planification financière si au moins un administrateur agréé planificateur financier y offre ses services;
- doivent se présenter sous la désignation Adm.A. Pl.Fin. et ne peuvent utiliser d'autres désignations professionnelles telles que RFP/PFC.

Quelques autres points restent en discussion afin de s'harmoniser aux autres projets d'ententes en négociation entre le BSF et les autres ordres professionnels.

Décision sur l'avenir du PFC / RFP

En février 2001, l'ACPF a proposé à ses 3 300 membres la «mise à la retraite» de la désignation RFP/PFC, afin de se concentrer sur la désignation CFP. Cette orientation découle de la forte diminution des nouveaux adhérents RFP/PFC et le coût élevé requis pour concevoir un programme d'apprentissage de base pour vraiment distinguer le RFP/PFC du CFP. La décision sera prise à l'assemblée générale annuelle de l'ACPF du 7 juin 2001.

Compte tenu que les administrateurs agréés planificateurs financiers ne peuvent plus faire usage au Québec du titre RFP/PFC, l'Ordre reconsidère son rôle d'administrateur de la désignation RFP/PFC pour ses 81 membres concernés.

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec est le seul organisme québécois affilié à l'ACPF.

Nomination des nouveaux Fellows

Le programme Fellowship de l'Ordre vise à reconnaître les personnalités émérites qui ont contribué à l'avancement de leur profession.

L'Ordre compte maintenant sept Fellows administrateurs agréés de la discipline «Planification financière» : Armel Bouchard, Pierre Geoffrion, Pierre H. Hébert, Anthony Layton, Raymond Leblanc, François Morency et Laurent Wermenlinger. Ces sept Fellows sont des leaders en planification financière dans les organismes et cabinets encadrant les planificateurs financiers.

Site Internet www.adma.qc.ca

Le site Internet du secteur Planification financière a été complètement harmonisé au site de l'Ordre. Il met à l'avant-scène les activités et l'expertise des planificateurs financiers encadrés par l'Ordre.

Les coordonnées des membres y sont publiées et des liens ont été créés avec d'autres organismes, institutions, gouvernements ou entreprises reliés à la planification financière. Le site permet une plus grande efficacité pour la gestion des activités et la communication entre les membres et l'Ordre.

4e semaine nationale de la planification financière en octobre 2000

Mise en oeuvre au Québec par les administrateurs agréés planificateurs financiers, la 4e semaine nationale de la planification financière a été axée sur :

- une prise de position publique réclamant l'insaisissabilité de tous les REÉR;
- des séminaires publics à l'Université Laval sous la coordination de Jean-Georges Vaillant;
- la parution de chroniques rédigées par nos membres sur divers sites Internet et dans diverses publications.

Le dépliant «Autodiagnostic de ma santé financière» a été utilisé pour toutes les communications au sujet de la semaine nationale.

Le comité de la 4e semaine nationale était formé de : Gaétan Veillette, coordonnateur, Richard Renaud et Jean-Georges Vaillant.

Prise de position publique sur l'insaisissabilité des REÉR

Depuis l'hiver 1999, les planificateurs financiers membres de l'Ordre revendiquent auprès des deux paliers de gouvernement de modifier une série de lois pour rendre tous les régimes de retraite insaisissables, tout comme à l'Île-du-Prince-Édouard.

Quant à l'insaisissabilité, l'iniquité entre les travailleurs bénéficiant de fonds de pension et les travailleurs confinés à des REÉR ordinaires est inadmissible. De plus, les REÉRs offerts par les assureurs ou les rentes à terme des sociétés de fiducies à charte québécoise comportent des particularités restreintes par des règles de jurisprudence fort subtiles.

Les administrateurs agréés planificateurs financiers allèguent que les lois multiples et la jurisprudence entourant l'insaisissabilité des régimes de retraite sèment la confusion dans le public.

À la suite de notre requête, la ministre de la justice du Québec a invité l'Ordre à participer au comité spécialement mis sur pied à cet effet.

Campagne d'interventions médiatiques

Sous la gouverne de Gaétan Veillette, la campagne de 300 interventions médiatiques lancées lors de la semaine nationale de la planification financière a surpassé ses objectifs.

Les administrateurs agréés sont maintenant très visibles dans les émissions de radio et de télévision, et dans les médias écrits spécialisés ou destinés au grand public. Les médias ont publié l'ensemble des écrits soumis par les membres de l'Ordre.

Cette campagne médiatique atteste de la notoriété en planification financière des administrateurs agréés planificateurs financiers. Nous invitons les membres à continuer de s'impliquer sur le plan médiatique, notamment par des chroniques en planification financière.

Formation continue

Selon les statistiques de formation continue de 1998, les administrateurs agréés planificateurs financiers déclarent en moyenne 86 heures/an de formation continue alors que l'Ordre recommande 35 heures/an. Ces statistiques élogieuses attestent de l'engagement des membres à consolider leur expertise.

Toujours soucieux du développement professionnel de ses membres, le Secteur a tenu six petits-déjeuners-causeries sous l'égide de Richard Renaud, vice-président, Développement professionnel. Chaque activité de formation incluait une documentation de référence pratique et de qualité.

Charte de compétences

La charte de compétences des administrateurs agréés planificateurs financiers conçue par des groupes de travail du secteur Planification financière a été bonifiée en y ajoutant un outil dérivé, soit l'autodiagnostic. Ce nouvel outil a été intégré au site Internet www.cafp.org pour que chaque participant personnalise son programme lors de son inscription au 17e congrès de l'ACPF de juin 2001 à Montréal.

En définissant les compétences requises pour la profession, cette charte permet d'orienter la formation de nos membres, d'affirmer le leadership des administrateurs agréés en planification financière et d'aider les membres à autodiagnostiquer leur pratique professionnelle.

En se référant à la charte comme toile de fond, un comité de travail, regroupant l'Ordre des administrateurs agréés, l'Ordre des comptables agréés, l'Ordre des CGA et la Chambre des notaires, a conçu un outil d'inspection professionnelle commun et spécifique aux planificateurs financiers encadrés par les ordres.

17e congrès national de l'ACPF en 2001

Du 6 au 9 juin 2001, Montréal sera l'hôte du 17e congrès annuel de l'ACPF qui regroupera plus de 2 000 participants. Ce congrès revient au Québec tous les trois à cinq ans.

Le programme du congrès comporte 60 sessions et cinq principaux conférenciers. Plusieurs sessions se dérouleront en français. Chaque planificateur financier québécois obtiendra jusqu'à un maximum de neuf UFC de niveau deux ou trois reconnues par l'IQPF, ainsi que par l'Ordre.

Plus d'une centaine de bénévoles auront participé à l'orchestration du congrès sous la coprésidence de Robert Frances et Katherine Aziz.

SECTEUR IMMOBILIER

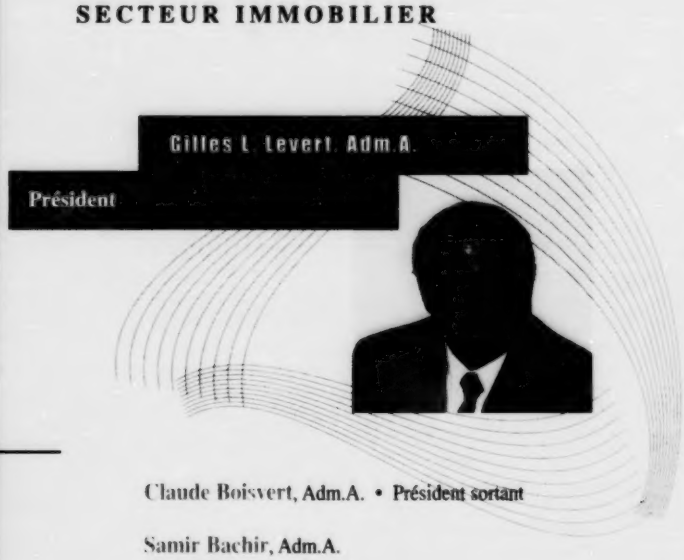

Claude Boisvert, Adm.A. • Président sortant

Samir Bachir, Adm.A.
Richard Guay, Adm.A.
Christiane Guimond, Adm.A.
Marie-Claire Hofer, Adm.A.
Brent James Muir, Adm.A. (membre invité)
Jean Lacouture, Adm.A. (en remplacement de Claude Sévigny)
Jules Mercier, Adm.A. • Représentant au Bureau de direction
Pierre Perreault, Adm.A.
Jean Richard, Adm.A.
Dominico Romanigno, Adm.A.
Claude Sévigny, Adm.A. (démission en mars 2001)

Jean Fortin, Adm.A. • Observateur
Gilles Marette, Adm.A. (démission en mars 2001) • Observateur

Le secteur Immobilier regroupe au sein de l'Ordre les administrateurs agréés spécialisés en immobilier qui agissent à titre de gestionnaires ou de consultants dans quatre champs majeurs d'activité de l'immobilier, soit : la gestion, la consultation, la finance et la fiscalité. Son mandat consiste à réviser les normes d'admission au Secteur, à promouvoir la formation continue des membres et à faire connaître au public la protection accrue qu'il reçoit en utilisant les services de ces derniers.

Le Secteur s'assure de maintenir des liens privilégiés avec plusieurs institutions d'enseignement qui dispensent des cours en sciences immobilières, plus particulièrement avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et l'Université Laval.

L'année qui se termine est à plusieurs égards une année de consolidation et de réflexion sur les enjeux et les rôles que doivent jouer les diverses composantes de l'Ordre pour que toutes nos actions soient mieux articulées, mieux connues du public et mieux reconnues par les diverses instances législatives. Le secteur Immobilier est depuis longtemps confronté à un enjeu relié à la reconnaissance publique. En effet, bien que le Secteur soit une des composantes fondatrices de l'Ordre, la reconnaissance des capacités professionnelles et déontologiques de ses membres par le législateur et le public n'est pas acquise. Il est propice et approprié d'y réfléchir et de passer à l'action.

Le secteur Immobilier a connu, malgré tout, une année de progression qui est en concordance avec la vigueur de l'activité professionnelle et économique de ce segment de notre économie. Il y a eu admission, en cours d'année, de 54 nouveaux membres, ce qui a contribué à une augmentation de 27 % du nombre de membres par rapport à l'an dernier.

Ceux-ci proviennent en partie de l'intégration d'un groupe de professionnels qualifiés qui portaient le titre de GIA (Gestionnaire immobilier accrédité) et qui ont choisi de se joindre à un ordre professionnel plutôt que de rester affiliés à une organisation de type associative. L'autre portion résulte de la vivacité du Secteur et de l'attrait d'encadrement professionnel que représente l'Ordre pour ces professionnels.

Le Secteur a tenu au cours du présent exercice six réunions régulières. Ces réunions ont porté sur la mise en place des outils élaborés l'an dernier dont le plus important a été adopté par le Bureau de l'Ordre en mars 2001 : les normes professionnelles du Secteur. Nos délibérations ont aussi porté sur l'analyse des problèmes qui affectent notre profession et notre visibilité. Une structure de quatre comités a été mise en place pour élaborer des recommandations et un plan d'action dont les objectifs s'arrimeront aux nouvelles orientations préconisées par le président de l'Ordre. Ces comités se définissent comme suit : Affaires professionnelles, Développement, Communications, Partenariat et alliances stratégiques. Une page web a été élaborée par une membre du conseil d'administration, de même qu'un mécanisme de contrôle et de maintien de l'information qui devrait y être véhiculée.

Sondage

Pour mieux identifier les besoins des membres en matière de formation continue, le Secteur a effectué un sondage auprès de ses membres. Cette consultation a permis de mieux identifier l'étendue et la variété de la profession de même que la nature des tâches professionnelles des membres, dont certaines sont très spécialisées.

Positionnement professionnel

Fort d'outils et de données plus élaborés, le Secteur a continué ses recherches sur les moyens et les méthodes d'approche de même que sur les formats de présentation, afin de faire connaître, aux instances qui le régissent, l'étendue des champs d'action de ses membres en vue d'une éventuelle augmentation du nombre d'adhérents à l'Ordre.

Bulletin Immobilier

Un seul numéro du *Bulletin Immobilier* a été publié en cours d'exercice. Cette publication est utilisée pour informer les membres sur les principaux sujets traités par le conseil d'administration du Secteur et sur les activités du monde de l'immobilier. Une section du bulletin est réservée à la formation. Généralement, les sujets traités dans cette section sont de nature juridique; ils relèvent essentiellement du droit nouveau ou de la jurisprudence dans les champs de compétence des membres.

Bourse en immobilier

Le Fonds de bourses d'affaires a intégré à son programme la remise annuelle d'une bourse de 1 000 $ à un étudiant méritant du module immobilier de l'Université Laval et de l'UQAM, de façon à maintenir une présence constante auprès de ces institutions et un appui tangible aux diplômés de la profession.

Bourse en recherche immobilière

Le Secteur a suivi avec intérêt l'évolution des travaux découlant de l'attribution de la bourse de 5 000 $, accordée à la fin de l'exercice précédent par le Fonds de bourses d'affaire à la Chaire en immobilier UQAM-SITQ. L'Université du Québec à Montréal est la seule université québécoise à offrir un programme de deuxième cycle en immobilier qu'elle a intitulé « Maîtrise pour cadres en immobilier ».

Fait intéressant, le travail retenu a porté sur la dynamique actuelle qui règne dans le monde associatif de l'immobilier, sur les différentes reconnaissances professionnelles accordées par ces organisations et sur la recherche d'une appellation ou d'un titre applicable à la profession. Le travail a ciblé plus spécifiquement une catégorie de spécialistes, soit les gestionnaires immobiliers. Le mémoire qui en résulte est très élaboré, bien documenté et de haute qualité. Il peut être consulté au siège social de l'Ordre. Le Secteur compte s'en inspirer pour bâtir un exposé qui engloberait toutes les autres spécialités pratiquées par nos membres et qui servirait de pierre angulaire au positionnement du Secteur.

Activités de partenariat

Sur recommandation du conseil d'administration, l'Ordre a participé à quelques-unes des activités du monde de l'immobilier. L'Ordre s'est associé comme partenaire au Forum Immobilier. Cet événement annuel d'envergure est organisé par la Chaire en immobilier UQUAM-SITQ et a eu lieu à l'Université du Québec à Montréal. Plus de 300 intervenants du monde des affaires, de l'enseignement et de l'immobilier participaient à ce Forum. C'est devant cet auditoire de choix que l'Ordre a officiellement remis la bouse de 5 000 $ mentionnée précédemment.

Le Secteur a aussi été invité à assister au Sommet Immobilier de Montréal, un événement tout aussi important qui est organisé par l'Institut de Développement Urbain. Environ 350 dirigeants d'entreprises immobilières, de banquiers et de consultants immobiliers assistaient aux différentes conférences destinées à renseigner les participants et à perfectionner leurs connaissances. Une évaluation subséquente sera faite sur la possibilité d'établir des liens plus étroits avec cet organisme.

Durant la prochaine année, le secteur Immobilier compte raffermir son identité auprès des principales instances décisionnelles : les ministères, les MRC, les municipalités, les organismes parapublics et les grandes institutions privées. À cet effet, le comité de développement s'affairera à produire un plan marketing pour circonscrire cette problématique et établir les budgets reliés à une telle approche. Il est impératif que le public sache qu'il y a au sein de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec d'excellents professionnels de l'immobilier en mesure d'agir pour lui et de le protéger.

Autre préoccupation importante pour nous, les visées expansionnistes de l'Association des agents et courtiers immobiliers, cet organisme d'autoréglementation créé par le législateur pour encadrer les agents et courtiers immobiliers. La révision de la loi qui régit l'ACAIQ est en suspens depuis trois ans. Cependant, les professionnels œuvrant en immobilier s'inquiètent avec raison puisque l'ACAIQ fait d'intenses représentations afin d'élargir son champ d'action et d'obtenir les pouvoirs de réglementer une bonne partie des activités de nos membres. Pour faire face à ce problème, le comité des Affaires professionnelles du Secteur s'est mis à l'œuvre pour structurer un exposé qui servira à sensibiliser les autorités concernées de l'importance, pour la protection du public, d'un ordre professionnel comme le nôtre dans un environnement où l'éthique et la formation font souvent défaut.

En terminant, je tiens à souligner l'importance de l'engagement des membres dans les discussions entourant les enjeux en cours et à remercier les membres du conseil d'administration pour leur dévouement à leur ordre professionnel. Je tiens également à féliciter le personnel de la permanence qui, malgré la diminution des effectifs, a accompli un excellent travail de soutien aux recommandations du conseil du Secteur.

MODULE SANTÉ

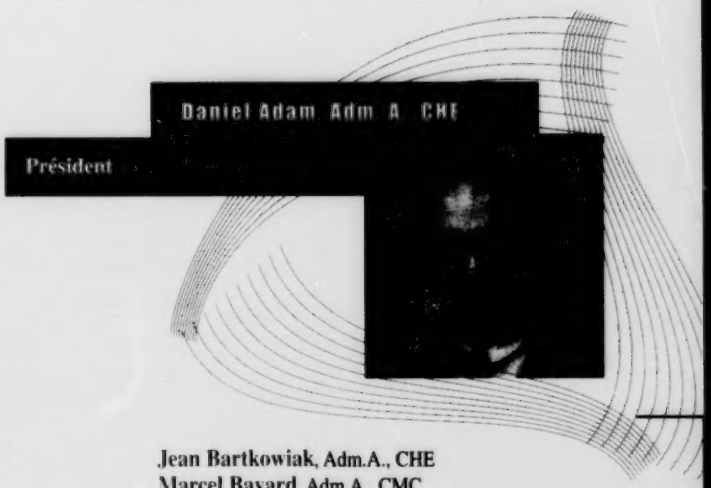

Jean Bartkowiak, Adm.A., CHE
Marcel Bayard, Adm.A., CMC
Rodrigue Blanchette, Adm.A., CHE
Richard Boucher, Adm.A., CHE
Louis Charlebois, MAP
Louise Cherry, Adm.A., CHE
Allen Hamel, Adm.A.
Jacques Hendlisz, Adm.A., CHE
Yves Lachapelle, Adm.A.
Pierre Landry, MBA, Adm.A., CMC
Catherine Maillé, Adm.A., CMC, CHE
Élizabeth Maltais, Adm.A., CMC, CHE
Robert St-Pierre, Adm.A., CHE

Créé en vertu d'une alliance stratégique avec le Collège canadien des directeurs de services de santé, le module Santé de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec existe depuis environ deux ans et compte 64 membres en date du 31 mars 2001.

En 2000-2001, le comité de coordination du module a tenu sept réunions, principalement par voie de conférence téléphonique. Ces réunions ont permis de faire le suivi des activités de formation continue et de recrutement sous la responsabilité des vice-présidents, formation continue et recrutement.

Un comité de développement professionnel a été créé en janvier 2001. Ce comité travaille sur les projets suivants : intégrer les nouveaux membres au Module, conclure des alliances et partenariats avec des maisons de formation, s'harmoniser avec le Collège canadien des directeurs de services de santé sur le plan du maintien de la certification CHE.

Un comité de recrutement a aussi vu le jour. Il a principalement travaillé à la création d'un questionnaire pour mieux connaître les besoins des membres. Dans les prochains mois, des démarches seront faites pour que les personnes ayant le titre CHE soient privilégiées lors de l'embauche de directeurs de services de santé.

Le comité de coordination du module est composé des personnes mentionnées plus haut que nous remercions pour leur engagement bénévole tout au long de l'année.

MODULE D'EXPERTISE EN FRANCHISAGE ET PARTENARIAT

Gérald Imbeault, Adm.A., EAF
Coordonnateur du module

Le mandat du module d'expertise en franchisage et partenariat est de développer l'encadrement de la pratique professionnelle des administrateurs agréés qui ont reçu du Conseil national sur le franchisage et le partenariat (CNFP) l'accréditation d'expert en franchisage, ainsi que d'assurer l'animation et de coordonner les activités du Module.

Le Module décerne le titre EAF (expert accrédité en franchisage) en concertation avec l'Association québécoise de la franchise et le CNFP.

L'année 2000-2001 en fut une de réalisations pour le Module dû à l'intégration de nos membres dans une structure Service Conseil créée par le CNFP. Les membres seront appelés à exécuter les mandats émanant du Centre Info-Franchise, donc une orientation affaires pour les experts.

Nous profiterons du plan médiatique mis en place par le CNFP et du soutien de l'Ordre, via son site web et le bulletin *DIMENSIONS*.

Grâce à la publicité à travers le Québec, nous anticipons une demande d'interventions plus importante, d'où la nécessité de recruter en région, ce que nous ferons avec la collaboration de l'Ordre.

Nous ferons également diverses interventions auprès d'organismes tels que les centres locaux de développement (CLD), les centres locaux d'emploi (CLE), chambres de commerce locales ou ethniques, et nous participerons à des salons ou foires, comme le Salon des affaires, par exemple. Nous profiterons de ces occasions pour faire la promotion de l'Ordre.

La conclusion de notre démarche nous porte à croire que le titre EAF a maintenant une connotation plus pratique et valorisante. Notre objectif pour la prochaine année est de recruter entre dix et vingt nouveaux membres et de stimuler les interventions de nos membres dans l'industrie du franchisage.

Pour obtenir plus de détails sur la mission et les services du Centre Info-Franchise, on peut se référer au site web du Centre (www.info-franchise.org).

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à l'évolution du dossier du franchisage, tant au CNFP qu'à l'Ordre des administrateurs agréés du Québec.

COMITÉ DE LA FORMATION

Michel Coutu, F.Adm.A., CMC
Président

Robin Eley, représentant de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ)
Guy Major, représentant du ministère de l'Éducation
Pietro Martucci, représentant de la CRÉPUQ
Pasquale Pucella, représentant de la CRÉPUQ
Pierre Landry, Adm.A, CMC, représentant de l'Ordre
Brigitte Dupriez, Adm. A., représentante de l'Ordre

Le Comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des administrateurs agréés et de faire rapport au Bureau de direction.

Rapport du président

Au cours de l'exercice 2000-2001, les membres du comité se sont réunis pour appuyer l'élaboration du projet portant sur le profil de compétences de l'administrateur agréé, tenant compte du nouveau contexte du professionnel, des principes de saine gestion généralement reconnus, de l'opinion de conformité et des éléments de spécialisation.

Avec un tronc commun de connaissances et d'habiletés, l'Ordre sera prochainement en mesure de mieux orienter son inspection professionnelle et son programme de formation continue et de tisser des liens avec de futurs partenaires. Les résultats des travaux seront connus vers le milieu de l'exercice 2001-2002.

Les rencontres du directeur général se sont poursuivies avec les universités et déjà les résultats démontrent un réel intérêt de la part des universités à collaborer dans la formation des étudiants en administration, afin d'assurer une meilleure intégration des nouvelles exigences pour devenir un administrateur agréé et favoriser le pont entre la théorie et la pratique professionnelle.

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

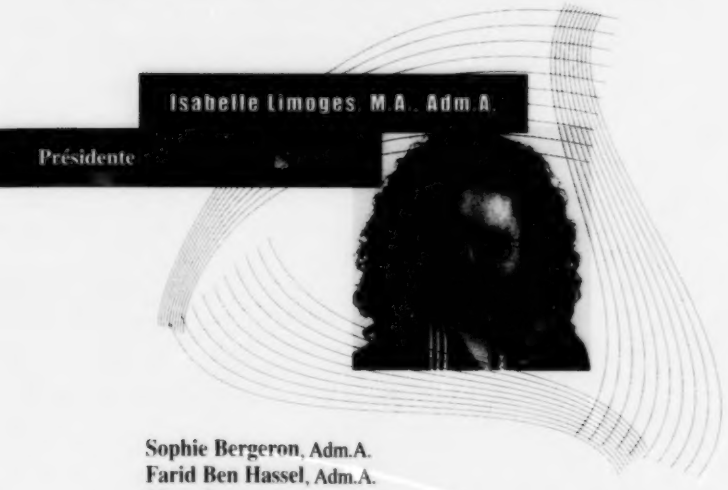

Sophie Bergeron, Adm.A.
Farid Ben Hassel, Adm.A.
Marc Jean, Adm.A.
Andrée Longpré, MBA, Adm.A., CMC
Réjean Ross, Adm.A., Pl.Fin.

Dissolution du comité

Concrétisé en 1997 dans sa forme actuelle, le comité de la formation continue a conclu ses activités en décembre 2000 à la suite d'une restructuration des comités visant à alléger la structure de l'Ordre. Ainsi, le mandat de promouvoir la formation continue relève, depuis décembre 2000, du Comité sur le développement de la pratique.

Bref bilan 1997 - 2000

Depuis 1997, le Comité de la formation continue s'est préoccupé de présenter aux administrateurs agréés (tous secteurs confondus) une offre de formation de qualité et de doter l'Ordre de politiques et d'outils visant à assurer la mise à jour des compétences des membres. Il n'est pas possible de présenter ici un bilan complet de toutes les réalisations du Comité au cours de ces années. Je me permettrai d'en énumérer succinctement les principales :

- **Charte des compétences.** Afin d'identifier les expertises requises, le Comité s'est lui-même doté d'une charte des compétences des administrateurs agréés. Une nouvelle charte des compétences est présentement en cours de développement, sous la gouverne du Comité de la formation, pour utilisation par l'ensemble de l'Ordre.
- **Approche par bloc de compétences.** L'offre de formation s'est modifiée au cours des ans à la suite de la mise en place d'une approche par bloc de compétences : compétences fondamentales, nouvelles tendances, compétences fonctionnelles, expertises sectorielles. L'accent, quant au choix des cours offerts, s'est porté sur les deux premiers blocs. Les ateliers portant sur la saine gestion demeurent un des produits de formation les plus populaires.
- **Déclaration de formation continue.** Le Comité a implanté une grille fixant les contenus et le nombre d'heures de formation continue requis pour chacun des membres. Les exigences en termes d'heures varient en fonction du secteur ou du module d'appartenance de l'administrateur agréé et doivent être consignées annuellement via la Déclaration annuelle de formation continue.
- **Analyse comparative, partenariats externes et internes, sondage.** Le Comité s'est interrogé sur les pratiques de formation continue en vigueur chez d'autres professionnels et sur les besoins des diverses instances de l'Ordre. À cet effet, une analyse comparative de même que diverses consultations ont été réalisées auprès des différentes instances de l'Ordre et des membres.
- **Promotion du Centre virtuel d'apprentissage continu (CVAC).** Le CVAC est un système d'apprentissage ouvert fournissant un modèle pédagogique et une architecture informatique qui permet de diffuser plusieurs cours à distance par l'intermédiaire de l'internet. Réalisé en collaboration avec l'Ordre des comptables agréés du Québec et la Chambre des notaires, ce projet continue d'être développé par la Direction du développement et du soutien à la pratique.

Activités réalisées en 2000

Le Comité s'est réuni à l'été et à l'automne 2000. En plus de planifier son calendrier d'action pour l'année, il s'est penché sur l'implantation d'un nouveau cours sur la gestion des conflits d'intérêt dans une perspective éthique, à la suite d'une initiative de monsieur Marc Jean. Par ailleurs, le président du Comité de l'inspection professionnelle a été invité à présenter les objectifs de ce comité et à discuter des liens entre les deux instances. La présidente du Comité de la formation continue a été invitée à rencontrer ce même comité pour échanger sur le projet de création du Comité de développement de la pratique.

Remerciements à tous les bénévoles

Je remercie d'abord les membres actuels du comité pour leur contribution aux travaux de l'exercice 2000-2001. Je transmets également ma reconnaissance aux autres bénévoles ayant été impliqués au cours des années précédentes. Je rappelle donc l'apport de messieurs Alain Cromp, Adm.A., Gilles Normandeau, Adm.A., CMC et André Paccioni, Adm.A., qui ont agi à titre de membres du comité. Je souligne enfin la vision et l'énergie de madame Andrée Longpré, MBA, Adm.A., CMC qui, en tant que présidente-fondatrice et membre actuelle du Comité, a su guider la mise en place d'une réflexion approfondie et d'actions innovatrices visant à professionnaliser la formation continue au sein de l'Ordre.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

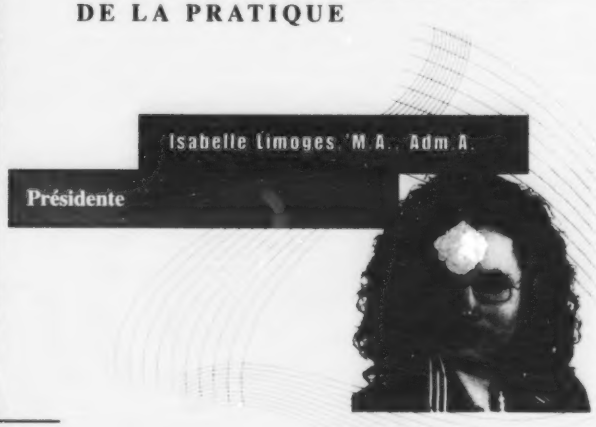

Éric Bergeron, Adm.A.
Bernard Brault, F.Adm.A., CMC
Farid Ben Hassel, Adm.A.
Claude Lacasse, F.Adm.A., CMC
Andrée Longpré, MBA, Adm.A., CMC

Création du comité

Un moment historique! À la suite d'une recommandation du groupe de travail sur la régie et d'une décision du Bureau de direction visant à alléger la structure de l'Ordre, le Comité de développement de la pratique (CDP) a été créé en décembre 2000. Ceci a mené à la dissolution du Comité de la formation continue et du Comité des normes professionnelles, leurs mandats devant dorénavant être traités par le CDP.

Mandat et objectifs

Le comité s'est réuni à plusieurs reprises depuis décembre 2000 pour définir clairement son mandat, fixer ses objectifs et définir son plan d'action 2001-2002.

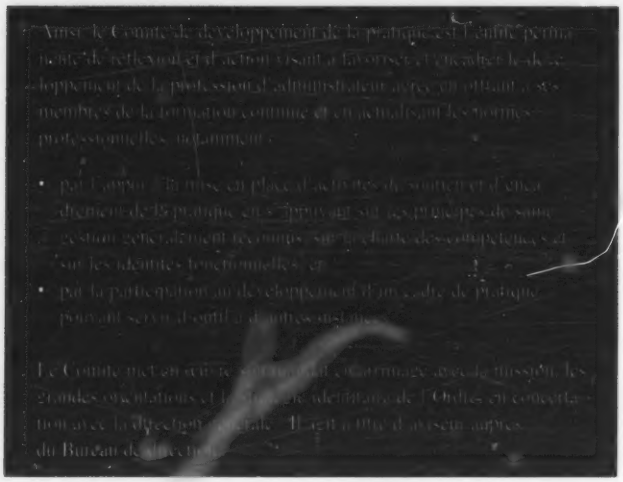

Parmi les objectifs du comité se retrouvent, entre autres :

- accroître notre compréhension de la profession d'administrateur agréé;
- définir un cadre de pratique professionnelle (référentiel) qui intègre les principes de saine gestion généralement reconnus et la charte des compétences;
- appliquer ce référentiel aux identités fonctionnelles, définir les paramètres d'une nouvelle orientation de la formation continue qui prendra en compte les principes de saine gestion généralement reconnus et la charte des compétences;
- définir les paramètres de la formation et de l'accréditation à l'audit de saine gestion;
- avancer et actualiser la réflexion sur les normes professionnelles;
- avancer la réflexion sur l'accréditation des contenus des programmes menant à l'admission à l'Ordre;
- mettre en place des liens avec les autres instances de l'Ordre;
- faire connaître ses travaux aux membres.

Un comité stratégique et transparent

L'Ordre consacre de nombreux efforts à mettre en place des structures et programmes visant à protéger le public et à valoriser le titre professionnel. Le Comité de développement de la pratique entend jouer un rôle stratégique à ces égards.

Je remercie les membres du comité qui ont accepté de s'y joindre pour relever ce défi avec enthousiasme et succès. En terminant, j'encourage les membres de l'Ordre à nous faire part de leurs opinions et propositions relatives à la mise en œuvre de notre mandat.

COMITÉ DES NORMES PROFESSIONNELLES

Joseph M.B. Beaupré, Adm.A., CMC
Jean J. Bourret, Adm.A., CMC, EAF
Michel Coutu, F.Adm.A., CMC
Daniel Lafleur, Adm.A.
Jacques Ostiguy, Adm.A., CMC
Jean Robillard, Adm.A., CMC

Le Comité des normes professionnelles regroupe les mandats liés aux normes d'admission, aux examens, et il est responsable des normes de la profession : PSGGR (Principes de saine gestion généralement reconnus).

Rapport du président

Au cours de l'exercice 2000-2001, ce comité a été fusionné au Comité de la formation continue pour devenir le Comité de développement de la pratique. Le mandat et les objectifs de ce nouveau comité sont décrits dans le rapport de la présidente du Comité de développement de la pratique, Isabelle Limoges.

Guy Vauban, Adm.A.
Syndic

Alain Godbout, Adm.A., CMC
Syndic adjoint

Le rôle du syndic est de faire enquête s'il a des motifs de croire que des actes illégaux ont été posés par des membres de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, ou si une demande d'enquête lui est adressée et ce, peu importe son origine. Une fois l'enquête complétée, le syndic détermine, s'il y a lieu, de déposer une plainte formelle devant le comité de discipline de l'Ordre.

Si le syndic ne porte pas plainte, il devra alors expliquer par écrit à la personne qui a demandé l'enquête les motifs à l'appui de sa décision. Si cette personne n'est pas satisfaite, elle peut contester la décision devant le Comité de révision de l'Ordre.

Le syndic a aussi un rôle de conciliateur lorsqu'un client a un différend sur le montant des honoraires que lui réclame le membre de l'Ordre. Dans certains cas, il peut aussi jouer le rôle de médiateur dans le but de résoudre des conflits impliquant les membres à d'autres parties.

ÉVOLUTION DES TRAVAUX DU BUREAU DU SYNDIC AU COURS DE L'EXERCICE :

Nature des allégations	Dossiers en traitement 2000-2001	Dossiers ouverts	Dossiers fermés
Manque d'intégrité et conduite préjudiciable			
Fraude/Détournement			
Abus de confiance			
Contestation d'honoraires			
Faute professionnelle et/ou pratique déficiente			
Dossiers 55.1 et manque de paiement			
Total des dossiers en traitement	8	0	8

Résultats des enquêtes débutées et poursuivies au cours de l'exercice 2000-2001

	Dossiers fermés	Dossiers transférés	Total
Lettre préventive			
Conciliations et médiations			
Plainte déposée au comité de discipline			
Dossiers déposés au Bureau (55.1 et manque de paiement)			
Dossier 45.1			
Comité de révision			
Comité d'admission			
Demandes d'enquête			
Total des dossiers traités	10	6	16
Total des dossiers traités ou en traitement	**18**	**6**	**24**

Comme nous le mentionnons dans le tableau ci-contre, six dossiers furent déposés devant le Comité de discipline et deux dossiers devant le Bureau selon les articles 55.1 et 45.1 du Code des professions. Les condamnations imposées par le Comité de discipline sont : 3 000 $ d'amendes et approximativement; 3 500 $ de frais pour deux dossiers; quatre autres sont en délibération.

Le syndic préfère la prévention à la répression et il reçoit plusieurs centaines d'appels de membres (65 %), de particuliers (10 %) et d'organismes publics ou d'entreprises (25 %) qui souhaitent obtenir des informations sur des questions d'ordre déontologique ou réglementaire, vérifier si un membre est inscrit au tableau de l'Ordre ou s'il a été condamné par le Comité de discipline.

Les activités du bureau du syndic se répartissent comme suit :

- Évaluations et enquêtes 47 %
- Comité de discipline 20 %
- Informations aux membres et aux publics 18 %
- Gestion 15 %

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Isabelle Limoges, M.A., Adm.A.

Création du comité

Mandat et objectifs

Ainsi, le Comité de développement de la pratique est l'entité permanente de réflexion et d'action visant à favoriser et encadrer le développement de la profession d'administrateur agréé en offrant à ses membres de la formation continue et en actualisant les normes professionnelles, notamment :

- par l'appui à la mise en place d'activités de soutien et d'encadrement de la pratique en s'appuyant sur les principes de saine gestion généralement reconnus, sur la charte des compétences et sur les identités fonctionnelles; et
- par la participation au développement d'un cadre de pratique pouvant servir d'outil à d'autres instances.

Le Comité met en œuvre son mandat en arrimage avec la mission, les grandes orientations et la stratégie identitaire de l'Ordre, en concertation avec la direction générale. Il agit à titre d'aviseur auprès du Bureau de direction.

COMITÉ DES NORMES PROFESSIONNELLES

Bernard Brault, F.Adm.A., CMC

Un comité stratégique et transparent

Rapport du président

Guy Vauban, Adm.A.

Nature des allégations	Dossiers en traitement		
	2000-2001	Précédent	Total
Manque d'intégrité et/ou faute professionnelle	2		2
Fraude et/ou appropriation	4		4
Abus de confiance	1		1
Contestation d'honoraires	1		1
Fausse représentation et/ou pratique illégitime			
Dossiers 55.1 en attente de jugement			
Total des dossiers en traitement	**8**	**0**	**8**

	Dossiers traités		
	2000-2001	Précédent	Total
Lettre préventive		1	1
Conciliations ou médiations	1		1
Plainte déposée au comité de discipline	4	2	6
Dossiers déposés au Bureau 55.1 ou usurpation	1		1
Dossier 45.1		1	1
Comité de révision			0
Comité d'arbitrage	1		1
Demandes d'enquête rejetée	3	2	5
Total des dossiers traités	**10**	**6**	**16**

COMITÉ DE RÉVISION

Pierre Bergeron, Adm.A.

COMITÉ DE DISCIPLINE

Me Micheline Leclerc

Rapport du président

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Comité de révision a été saisi d'aucune demande. C'est sans doute là le signe d'une pratique professionnelle de la part de nos membres en conformité avec les normes de l'Ordre.

Rapport du président

Le président du Comité de discipline est nommé par le gouvernement du Québec. Au cours de l'exercice 2000-2001, le Comité a reçu huit plaintes dont quatre sont en procédures.

1999-04	Ex-directrice générale	Plainte irrecevable Tribunal des professions		Plainte privée
1999-06	Syndic	Plainte irrecevable		Plainte privée
2000-02	Denis Perron	1. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de ses clients. 2. En situation de conflit d'intérêt. 3. Défaut de s'acquitter de ses devoirs professionnels avec objectivité et désintéressement en se plaçant ainsi en situation de conflit d'intérêt.	600,00 $ 600,00 $ 600,00 $	Frais : 3 000,00 $
2000-03	Gérald Smith	1. Défaut de respecter son secret professionnel et son obligation de discrétion.	Réprimande	
2000-04	Louis Leclerc	1. Défaut de tenir compte des limites de ses aptitudes et de ses connaissances. 2. Défaut de s'abstenir d'intervenir dans les affaires personnelles de son client sur des sujets qui ne relèvent pas de la compétence généralement reconnue de la profession. 3. Fausses représentations quant à son niveau de compétence.	600,00 $ 600,00 $ Réprimande	Frais : 549,41 $

COMITÉ DE RÉVISION

Perséphone Cannone • Administrateur nommé
Gérald Duguay, F.Adm.A.
Élisabeth Normandeau • Administrateur nommé
Claude Rivard, F.Adm.A., CMC
Claude Verville, Adm.A.

Le Comité de révision a pour mandat de donner à toute personne qui le lui réclame, et qui avait demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte.

Selon l'article 123.5, le Comité de révision peut, dans son avis :

1. conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline;
2. suggérer au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête;
3. suggérer de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle;
4. conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le Comité de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc pour porter cette plainte.

Rapport du président

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Comité de révision n'a été saisi d'aucune demande. C'est sans doute là le signe d'une pratique professionnelle, de la part de nos membres, en conformité avec les normes de l'Ordre.

COMITÉ DE DISCIPLINE

Marlène Anderson • Secrétaire
Charles Chamard, Adm.A.
Philippe Chapuis, Adm.A.
Pierre de Montigny, F.Adm.A.
Emile Gadbois, Adm.A., Pl.Fin., CMC
Sylvio Gagnon, Adm.A.
Roch Gignac, Adm.A., CMC
Allen Hamel, Adm.A.
Pierre Y. Lamarche, Adm.A.
Viateur Laplante, Adm.A.
Jean Raymond, Adm.A., CMC
Robert Sheitoyan, Adm.A.
Dan J. Sullivan, Adm.A., Pl.Fin.

Le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un administrateur agréé pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou à la loi constituant l'Ordre. Le mandat du Comité consiste à recevoir les plaintes et à entendre les arguments des parties en cause. S'il y a lieu, il recommande à l'Ordre les mesures disciplinaires appropriées à l'endroit du professionnel impliqué.

Le président du Comité de discipline est nommé par le gouvernement du Québec. Au cours de l'exercice 2000-2001, le Comité a reçu huit plaintes dont quatre sont en procédures.

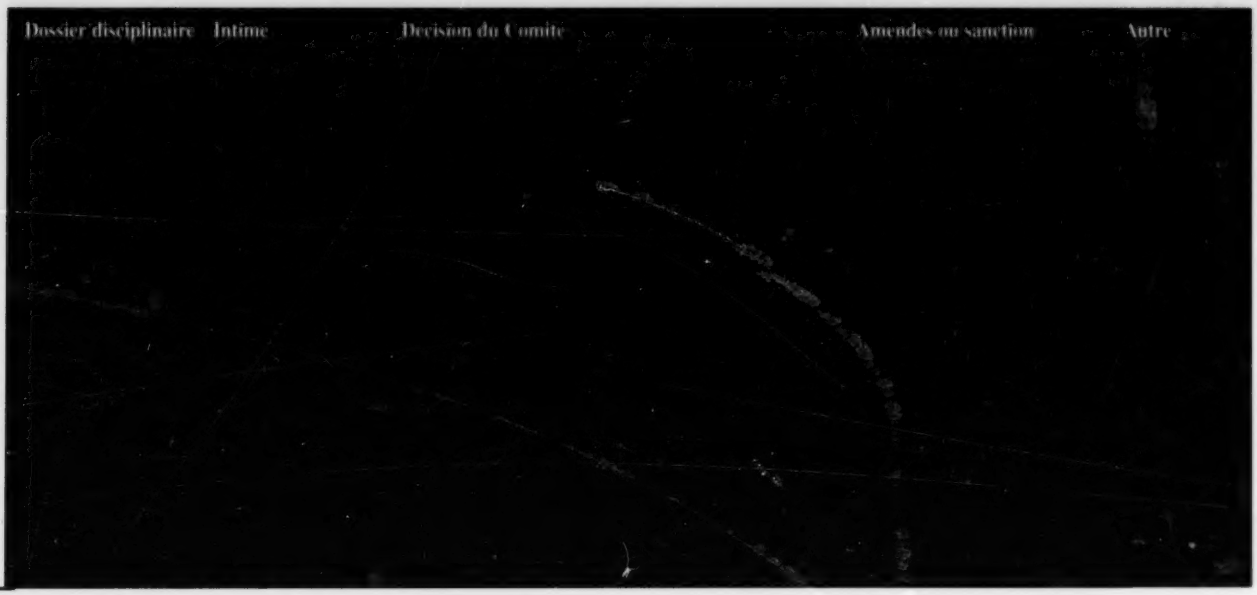

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

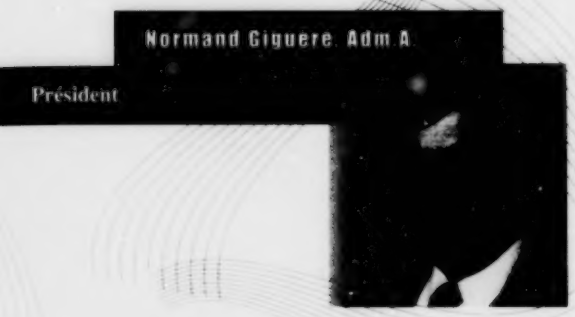

Roch Gignac, Adm.A. • Arbitre
Pierre-Yves Lamarche, Adm.A. • Arbitre
M^e Georges Aubé • Secrétaire

Le mandat du Comité de conciliation et d'arbitrage des comptes consiste à étudier et à statuer sur les différends qui peuvent exister entre un client et un administrateur agréé quant aux honoraires professionnels réclamés.

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Comité de conciliation et d'arbitrage des comptes a reçu une demande d'arbitrage. L'audition de cette demande est prévue au début de l'exercice 2001-2002.

COMITÉ DE LA RÉGLEMENTATION

Pierre Landry, MBA, Adm.A., CMC
Diane Morin
Guy Vauban, Adm.A.

Le mandat du Comité de la réglementation consiste à analyser les divers règlements de l'Ordre et à faire rapport au Bureau de direction des modifications qu'il serait souhaitable d'y apporter afin que la réglementation de l'Ordre soit conforme à la pratique et aux nouvelles réalités de gestion des administrateurs agréés.

Suite aux recommandations du groupe de travail sur la régie, ce comité a été aboli en 2000-2001 pour devenir un groupe de travail à caractère ponctuel ; désormais, il analysera des dossiers selon les besoins et impératifs de l'Ordre.

COMITÉ DES FINANCES ET DE VÉRIFICATION

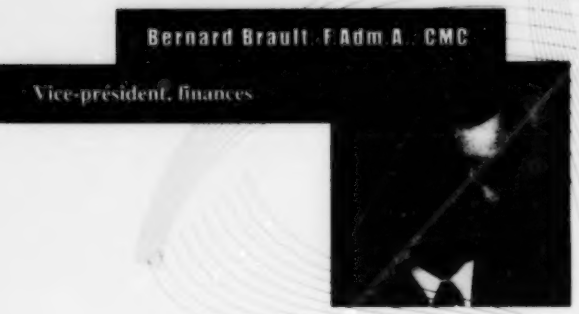

Selon la tradition, le Comité administratif suggérait de maintenir un Comité des finances, présidé par le vice-président, finances, et ayant comme mandat d'explorer de nouvelles sources de financement. À ce premier mandat était ajouté celui d'agir comme Comité de vérification.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

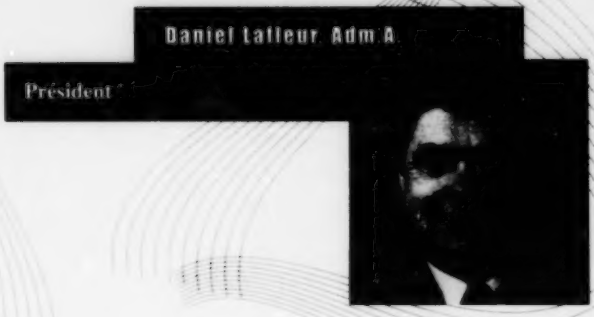

Bernard Brault, F.Adm.A., CMC - Trésorier de l'Ordre
Éric Bergeron, Adm.A. - Membre du Bureau

En cours d'année, et suite aux travaux du groupe de travail sur la régie, il est apparu que les deux éléments de ce mandat étaient incompatibles. Suite à la recommandation du groupe de travail sur la régie, le Comité administratif a recommandé au Bureau de direction de créer un Comité de vérification se rapportant au Bureau et ayant comme mandat unique d'agir comme conseiller auprès du Bureau en matière de contrôle interne et de vérification.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

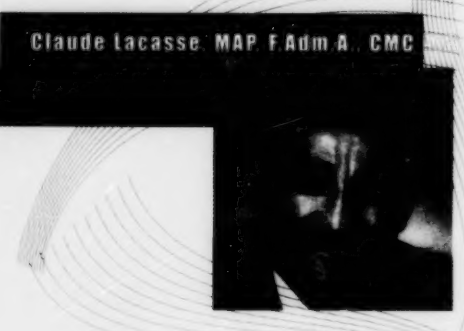

Dominique Aubertin, Adm.A.
Brigitte Dupriez, M.Sc., Adm.A. • Secrétaire
Yvon R. Goulet, Adm.A., CMC
Andrée Guy, Adm.A.
L. Gilles Levert, Adm.A.
Robert Viau, Adm.A., Pl.Fin. (démission en janvier 2001)

La dernière année fut fructueuse en travaux pour le Comité d'inspection professionnelle. En effet, grâce à la continuation des visites de surveillance générale, nous avons aujourd'hui une plus grande conscience de l'ensemble des activités professionnelles exercées par les membres de l'Ordre. Riches de cette information, nous pouvons désormais mieux nous ajuster au contexte de la pratique de la personne visitée. Ainsi, au cours de la dernière année, le Comité d'inspection professionnelle a eu l'occasion de peaufiner ses méthodes en matière de visite de surveillance générale. De plus, nous comptons maintenant quatre inspecteurs pour assurer le programme de surveillance générale.

Plus de 250 questionnaires ont été envoyés à des membres sélectionnés au hasard et le taux de réponse est très élevé comparativement à notre premier envoi. Il est entendu que toute personne qui ne respecte pas l'obligation de se conformer aux exigences de l'inspection professionnelle, c'est-à-dire de ne pas remplir le questionnaire, recevra la visite d'un inspecteur.

Parmi les autres réalisations du Comité, outre les rencontres régulières et les conférences téléphoniques, il y a eu la publication d'un dépliant qui explique toute la démarche d'inspection professionnelle. Ce dépliant a été bien reçu par les membres et a contribué à démystifier l'inspection professionnelle. Nous avons procédé à la formation des nouveaux inspecteurs et rencontré le syndic de l'Ordre à diverses reprises.

Un nouvel outil d'inspection a été élaboré pour les planificateurs financiers à partir de la charte des compétences développée pour l'administrateur agréé planificateur financier. Un questionnaire a été réalisé avec la collaboration des trois autres ordres signataires d'une convention avec le Bureau des services financiers (BSF), soit : La Chambre des notaires, l'Ordre des Comptables agréés et l'Ordre des comptables généraux licenciés. À l'aide de ce nouveau questionnaire, il sera plus aisé pour les inspecteurs de prendre en compte, par exemple, la variable compétence versus celle de la connaissance.

Un exercice semblable est en cours en ce qui concerne la profession d'administrateur agréé. J'ai eu l'occasion de participer à plusieurs rencontres avec d'autres bénévoles pour préparer cette charte. Au cours de l'été 2001, un questionnaire similaire à celui des planificateurs financiers sera élaboré avec le concours du Comité d'inspection professionnelle. En tant que président du Comité d'inspection professionnelle, j'ai été approché par le Comité de formation continue afin d'harmoniser nos activités. Suite à cette rencontre, je participe dorénavant aux travaux du nouveau Comité de développement de la pratique.

L'année prochaine sera aussi riche en réalisations; entre autres, nous comptons mettre sur pied un programme de conseil aux membres.

Je remercie les membres du comité pour leur constante collaboration et leur appui inconditionnel, ainsi que la secrétaire pour son soutien.

COMITÉ DE GESTION DU FONDS DE BOURSES D'AFFAIRES

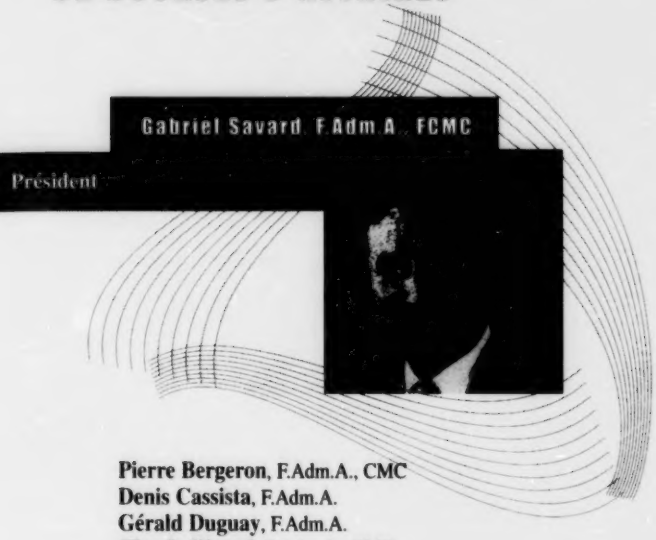

Pierre Bergeron, F.Adm.A., CMC
Denis Cassista, F.Adm.A.
Gérald Duguay, F.Adm.A.
Claude Rivard, F.Adm.A., CMC

Pierre Landry, Adm.A., CMC • Directeur général de l'Ordre

Créé en 1990, le Fonds de bourses d'affaires résulte d'un partenariat exceptionnel entre l'Ordre, le milieu des affaires ainsi que des organismes publics et parapublics.

Le Fonds de bourses d'affaires a pour mission de soutenir l'excellence académique, l'innovation professionnelle et l'esprit entrepreneurial. Son programme de bourses vise à reconnaître le mérite des étudiants inscrits à l'Ordre et des professionnels de la gestion membres de l'Ordre. Son capital est investi dans un portefeuille de placements dont la gestion est confiée à une fiducie mise sur pied au cours de l'automne 2000. Auparavant, le Fonds était géré par le Conseil des gouverneurs de l'Ordre. Seul l'usufruit peut être utilisé et ce, uniquement sous forme de bourses d'études ou d'affaires. La remise des bourses aux récipiendaires s'effectue lors d'une activité spéciale de l'Ordre.

Rapport du président

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Fonds de bourses d'affaires a remis plus de 25 000 $ à des étudiants de premier et de deuxième cycles répartis à travers les universités québécoises. Ces bourses sont décernées annuellement dans le cadre d'ententes de réciprocité avec ces universités, à des étudiants émérites en sciences administratives.

Grâce à un partenariat avec Développement économique Canada, le Fonds de bourses d'affaires remet annuellement une bourse de 10 000 $. L'entente pour la « Bourse exportation Canada » a été établie sur une durée de trois années et elle devait se terminer en l'an 2000. Cependant, une demande de prolongation jusqu'en 2001 a été faite, faute de candidatures pour la bourse 1999. Cette bourse sera remise lors de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre le 1er juin 2001.

Pour une quatrième année consécutive, l'Ordre a remis une bourse de 10 000 $ dans le cadre du Prix du livre d'affaires PricewaterhouseCoopers. Cette bourse est remise à l'auteur du meilleur livre en rapport avec la gestion rédigé au Québec.

En 1998, le Fonds de bourses d'affaires s'associait au Fonds de solidarité FTQ, à Développement économique Canada - Région du Québec, à Bell Canada, à Hydro-Québec et à PricewaterhouseCoopers afin de créer, à l'École des HEC, la Chaire de développement et de relève de la PME. La mission de la chaire consiste à assurer la continuité et le développement durable des PME québécoises en offrant un soutien accru à nos jeunes entrepreneurs et administrateurs afin de consolider la relève.

Le Fonds de bourses d'affaires s'est engagé à verser, sur une période de cinq ans, 250 000 $ à même les sommes générées par le Gala de l'Administrateur.

Création d'une fiducie

En 2000-2001, suite à de nombreuses discussions entre les gestionnaires du fonds et le Bureau de direction, il a été convenu de créer une fiducie afin d'administrer le fonds en introduisant une distance raisonnable entre celui-ci et la gestion courante.

Les gestionnaires de la fiducie sont :

Gabriel Savard, F.Adm.A., FCMC, président
Pierre Bergeron, F.Adm.A., CMC
Michel Côté, F.Adm.A., FCMC
Gérald Duguay, F.Adm.A.
Richard Gagnon, F.Adm.A.
Jean C. Gaudet, F.Adm.A, CMC
Claude Rivard, F.Adm.A., CMC

Le Gala de l'Administrateur

Le Gala de l'Administrateur représente l'unique activité de collecte de fonds dont les surplus sont versés en totalité au Fonds de bourses d'affaires. Grâce à la générosité des commanditaires et à la participation des invités, le douzième gala, qui s'est tenu le 12 mai 2000, aura permis de verser au Fonds plus de 70 000 $.

C'est au cours de cette soirée que le Prix Dimensions a été remis à monsieur Raymond Bachand, Adm.A., président directeur général du Fonds de solidarité FTQ. Cet honneur lui a été accordé pour souligner l'excellence de l'ensemble de ses réalisations dans le domaine de la gestion.

CONSEIL DES GOUVERNEURS

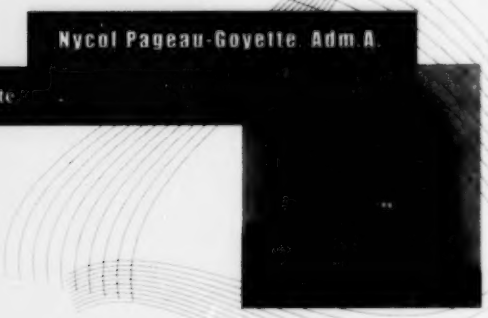

Nycol Pageau-Goyette, Adm.A.
Présidente

Claude Béland, F.Adm.A.
Pierre Bergeron, F.Adm.A., CMC
Gérard-J. Blondeau, Adm.A.
René Bronsard, Adm.A.
Lucien Brosseau, F.Adm.A.
Michel Côté, F.Adm.A., FCMC
Gérald Duguay, F.Adm.A.
Jean C. Gaudet, F.Adm.A., CMC
André Mignault, Adm.A.
Robert P. Morin, F.Adm.A.
Jacques Pampalon, Adm.A.
Claude Rivard, F.Adm.A., CMC
Paul Rocheleau, Adm.A.
Gabriel Savard, F.Adm.A., FCMC
Louis A. Tanguay, F.Adm.A.
Paul J. Thériault, F.Adm.A.

Le Conseil des gouverneurs est composé des anciens présidents de l'Ordre. Les membres du Conseil font des recommandations au président et dirigeants de l'Ordre sur toutes les questions soumises à son attention. Ils apportent également leur appui à la réalisation de la mission de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Conseil des gouverneurs a tenu une rencontre qui a porté essentiellement sur la création d'une fiducie pour administrer le Fonds de bourses d'affaires. À cette même rencontre, le Conseil nommait les représentants des gouverneurs sur le conseil d'administration de la fiducie, dont le président de la fiducie.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Tableau des membres au 31 mars 2001

	1999-2000	2000-2001
Effectifs Adm.A. au début de l'année	3 365	3 172
Membres admis et inscrits durant la période	192	197
Membres radiés ou décédés	385	309
Effectifs Adm.A. à la fin de l'année	3 172	3 060
• Postulants et jeunes administrateurs	57	53
• Étudiants	405	350
Total des inscriptions	3 634	3 463

Répartition des administrateurs agréés par régionale

Bas St-Laurent/Gaspésie/Côte-Nord (01)	65	57
Saguenay/Lac St-Jean (02)	83	81
Québec (03)	571	540
Centre-du-Québec (04)	154	136
Estrie (05)	69	67
Montréal (06)	1 974	1 932
Outaouais (07)	101	91
Abitibi-Témiscamingue (08)	55	50
Hors-Québec (10)	100	106
Total	3 172	3 060

Le montant de la cotisation pour l'année financière 2000-2001 était de 425 $, payable au 1er avril 2000.

Évolution du membership au cours des dix dernières années

Année	Adm.A.	Postulants	Étudiants	Total
1991-1992	2 573	120	266	2 959
1992-1993	3 085	236	248	3 569
1993-1994	3 155	182	285	3 622
1994-1995	3 312	119	241	3 672
1995-1996	3 396	101	284	3 781
1996-1997	3 420	65	342	3 827
1997-1998	3 437	63	488	3 988
1998-1999	3 365	47	397	3 809
1999-2000	3 172	57	405	3 634
2000-2001	3 060	53	350	3 463

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
l'ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan consolidé de l'ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2001 et les états consolidés des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Harel Dumais Guilbert Dupuis

Société en nom collectif
Comptables agréés

Montréal, le 14 mai 2001

Tableau des membres (au 31 mars 2001)

	1999-2000	2000-2001
Effectifs Adm.A. au début de l'année	3 365	3 172
Membres admis et inscrits durant la période	192	197
Membres radiés ou décédés	385	309
Effectifs Adm.A. à la fin de l'année	3 172	3 060
• Postulants et jeunes administrateurs	57	53
• Étudiants	405	350
Total des inscriptions	**3 634**	**3 463**

Répartition des administrateurs agréés par régionale

Bas St-Laurent/Gaspésie/Côte-Nord (01)	65	57
Saguenay/Lac St-Jean (02)	83	81
Québec (03)	571	540
Centre-du-Québec (04)	154	136
Estrie (05)	69	67
Montréal (06)	1 974	1 932
Outaouais (07)	101	91
Abitibi-Témiscamingue (08)	55	50
Hors-Québec (10)	100	106
Total	**3 172**	**3 060**

Le montant de la cotisation pour l'année financière 2000-2001 était de 425 $, payable au 1er avril 2000.

Évolution du membership au cours des dix dernières années

Année	Adm.A.	Postulants	Étudiants	Total
1991-1992	**2 573**	**120**	**266**	**2 959**
1992-1993	**3 085**	**236**	**248**	**3 569**
1993-1994	**3 155**	**182**	**285**	**3 622**
1994-1995	**3 312**	**119**	**241**	**3 672**
1995-1996	**3 396**	**101**	**284**	**3 781**
1996-1997	**3 420**	**65**	**342**	**3 827**
1997-1998	**3 437**	**63**	**480**	**3 980**
1998-1999	**3 365**	**47**	**397**	**3 809**
1999-2000	**3 172**	**57**	**405**	**3 634**
2000-2001	**3 060**	**53**	**350**	**3 463**

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
l'ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan consolidé de l'ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2001 et les états consolidés des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Harel Dronin Gallant Duguay

Société en nom collectif
Comptables agréés

Montréal, le 14 mai 2001

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2001

	Fonds d'administration	Fonds d'indemnisation	Fonds bourses d'affaires	Fonds secteur pl. financière	Fonds L.C.S.V.	Fiducie du FBA	2001 Total	2000 Total
PRODUITS								
Cotisations	1 172 776 $	- $	- $	- $	210 $	- $	1 172 986 $	1 179 498 $
Cotisations versées								
Institut des conseillers en management du Canada	(48 991)	-	-	-	-	-	(48 991)	(49 777)
Association canadienne des planificateurs financiers	(22 677)	-	-	-	-	-	(22 677)	(23 595)
Conseil interprofessionnel du Québec	(11 851)	-	-	-	-	-	(11 851)	(12 461)
	1 089 257	-	-	-	210	-	1 089 467	1 093 665
Droits d'admission	108 335	-	-	-	-	-	108 335	77 166
Commandites	30 000	-	-	-	-	-	30 000	146 419
Formation continue	32 503	-	-	-	-	-	32 503	29 896
Amendes et frais exigibles	2 400	-	-	-	-	-	2 400	2 800
Vente de publicité	7 848	-	-	-	-	-	7 848	8 217
Activités annuelles	33 202	-	226 243	-	-	-	259 445	168 216
Intérêts et dividendes	12 075	1 485	30 909	2 168	2 413	15 249	64 299	54 079
Subventions	112 769	-	-	-	-	-	112 769	62 975
Administrateur 2000	-	-	-	-	-	-	-	1 571
Honoraires de gestion	9 996	-	-	-	-	-	9 996	12 608
Divers	3 807	-	-	-	-	-	3 807	9 277
Gain sur cession de placements	-	3 099	-	-	-	7 235	10 334	5 816
	1 442 192 $	4 584 $	257 152 $	2 168 $	2 623 $	22 484 $	1 731 203 $	1 672 705 $

RÉSULTATS CONSOLIDÉS (SUITE)

Exercice terminé le 31 mars 2001

	Fonds d'administration	Fonds d'indemnisation	Fonds bourses d'affaires	Fonds secteur pl. financière	Fonds I.C.S.A.	Fiducie du PBA	2001 Total	2000 Total
CHARGES								
Salaires et avantages sociaux	459 342 $	- $	- $	- $	- $	- $	459 342 $	510 793 $
Honoraires professionnels	67 535	6 997	4 786	-	-	700	80 018	70 418
Frais de voyage et de représentation	17 427	-	-	-	-	-	17 427	21 445
Formation du personnel	8 821	-	-	-	-	-	8 821	8 724
Loyer et charges communes	114 289	-	-	-	-	-	114 289	118 309
Taxes et assurances	26 519	-	-	-	-	-	26 519	21 670
Frais de gestion	-	-	7 497	-	3 300	2 499	13 296	23 996
Partenariat - Chaire HEC	-	-	50 000	-	-	-	50 000	50 000
Frais de bureau et location d'équipement	115 188	-	4 799	-	-	1 091	121 078	103 150
Mauvaises créances	11 380	-	-	-	-	-	11 380	13 748
Télécommunication et frais d'envois	59 031	-	-	-	-	-	59 031	78 635
Frais financiers	18 878	-	-	-	88	-	18 966	13 120
Bureau et comités	62 898	-	-	-	-	-	62 898	82 024
Activités professionnelles et discipline	115 119	-	-	-	-	-	115 119	70 679
Information et promotion	94 223	-	-	1 307	-	-	95 530	53 303
Publications	44 287	-	-	-	-	-	44 287	33 132
Activités régionales et secteurs	31 372	-	-	-	-	-	31 372	33 914
Bourses	-	-	25 000	-	-	7 000	32 000	43 250
Administrateur 2000	-	-	-	-	-	-	-	14 664
Activités annuelles	61 019	-	155 209	-	-	-	216 228	233 277
Indemnisation	-	20 000	-	-	-	-	20 000	-
Perte sur cession de placements	-	-	704	-	-	-	704	4 892
Divers	-	-	-	-	-	-	-	5 435
Projet RCT	111 754	-	-	-	-	-	111 754	59 200
	1 419 082	26 997	247 995	1 307	3 388	11 290	1 710 059	1 667 778
RÉSULTATS AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	23 110	(22 413)	9 157	861	(765)	11 194	21 144	4 927
AMORTISSEMENT	(36 311)	-	-	-	-	-	(36 311)	(34 551)
ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS	-	-	-	-	-	-	-	(59 385)
RÉSULTATS EXCÉDENTAIRES (DÉFICITAIRES)	(13 201) $	(22 413) $	9 157 $	861 $	(765) $	11 194 $	(15 167) $	(89 009) $

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2001

	Fonds d'administration	Fonds d'indemnisation	Fonds bourses d'affaires	Fonds secteur pl. financière	Fonds I.C.S.A.	Fiducie du FBA	2001 Total	2000 Total
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT								
Solde déjà établi	(43 994) $	58 158 $	657 208 $	52 880 $	19 552 $	- $	743 804 $	771 631 $
Redressements affectés aux exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-	-	30 557
Solde redressé	(43 994)	58 158	657 208	52 880	19 552	-	743 804	802 188
Contributions	-	-	-	-	-	(8 796)	(8 796)	30 625
Résultats excédentaires (déficitaires)	(13 201)	(22 413)	9 157	861	(765)	11 194	(15 167)	(89 009)
SOLDE DE FONDS À LA FIN	(57 195) $	35 745 $	666 365 $	53 741 $	18 787 $	2 398 $	719 841 $	743 804 $

FONDS D'ADMINISTRATION

	Non affecté	Investissement en immobilisations	2001 Total	2000 Total
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT				
Solde déjà établi	(195 682) $	151 688 $	(43 994) $	11 516 $
Redressements affectés aux exercices antérieurs	-	-	-	30 557
Solde redressé	(195 682)	151 688	(43 994)	42 073
Résultats excédentaires (déficitaires)	23 110	(36 311) [1]	(13 201)	(86 067)
Virements interfonds				
Contribution au fonds de bourses d'affaires	-	-	-	-
Contribution au fonds d'indemnisation	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations	(12 769)	12 769	-	-
SOLDE DE FONDS À LA FIN	(185 341) $	128 146 $	(57 195) $	(43 994) $

[1] Amortissement = 36 311 $

BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 mars 2001

	Fonds d'administration	Fonds d'indemnisation	Fonds bourses d'affaires	Fonds secteur pl. financière	Fonds I.C.S.A.	Fiducie du PBA	2001 Total	2000 Total
ACTIF								
ACTIF À COURT TERME								
Encaisse (Note 3)	28 372 $	- $	57 253 $	53 741 $	10 841 $	- $	150 207 $	333 292 $
Dépôts à terme, 3,6 % à 4,6 %	-	-	-	-	22 325	-	22 325	21 635
Débiteurs (Note 4)	321 519	4 945	8 796	-	-	-	335 260	208 634
Frais payés d'avance	172 215	-	-	-	-	-	172 215	112 281
Placements réalisables à court terme	-	-	29 962	-	-	60 000	89 962	41 200
	522 106	4 945	96 011	53 741	33 166	60 000	769 969	717 042
PLACEMENTS (Note 5)	-	30 800	572 882	-	-	10 490	614 172	583 436
IMMOBILISATIONS (Note 6)	128 146	-	-	-	-	-	128 146	151 688
	650 252 $	35 745 $	668 893 $	53 741 $	33 166 $	70 490 $	1 512 287 $	1 452 166 $
PASSIF								
PASSIF À COURT TERME								
Découvert bancaire	- $	- $	- $	- $	- $	56 162 $	56 162 $	- $
Créditeurs (Note 8)	284 333	-	2 528	-	14 379	11 930	313 170	160 979
Cotisations perçues d'avance	345 891	-	-	-	-	-	345 891	471 001
Produits reportés	77 223	-	-	-	-	-	77 223	76 382
	707 447	-	2 528	-	14 379	68 092	792 446	708 362
SOLDES DE FONDS								
Non affectés	(185 341)	35 745	666 365	53 741	18 787	2 398	591 695	592 116
Investis en immobilisations	128 146	-	-	-	-	-	128 146	151 688
	(57 195)	35 745	666 365	53 741	18 787	2 398	719 841	743 804
	650 252 $	35 745 $	668 893 $	53 741 $	33 166 $	70 490 $	1 512 287 $	1 452 166 $

Pour le Bureau de direction

Le président,
Michel Côté, F.Adm.A., FCMC

Le trésorier,
Bernard Brault, F.Adm.A., CMC

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2001

1) Identification et secteur d'activité

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec, un organisme sans but lucratif, a été constitué en 1954 et est régi depuis 1973 en vertu du Code des professions c. C-26. L'Ordre des administrateurs agréés du Québec administre les fonds suivants: le fonds d'administration, le fonds d'indemnisation, le fonds de bourses d'affaires, le fonds du secteur de la planification financière et le fonds I.C.S.A. L'Ordre n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

2) Principales conventions comptables

a) Comptabilité par fonds

Les états financiers de l'Ordre sont conformes aux usages particuliers de la comptabilité par fonds. Toutes les ressources sont présentées dans les fonds ayant des objectifs précis afin d'observer les limites et restrictions rattachées à l'utilisation des ressources disponibles.

Le fonds d'administration sert aux activités courantes de l'Ordre. Le fonds d'indemnisation est destiné à rembourser les sommes d'argent ou d'autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de sa profession. Le fonds de bourses d'affaires est destiné à apporter une aide financière sous forme de bourses à de jeunes administrateurs ainsi qu'à des étudiants. Le fonds du secteur de la planification financière sert exclusivement à des projets spéciaux destinés au développement de la planification financière. Le fonds I.C.S.A. représente les actifs, passifs et solde de fonds du chapitre du Québec, sous gestion de l'Ordre.

b) Constatation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Ils sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

c) Dons sous forme de services

L'Ordre reçoit les services de nombreux membres bénévoles. Du fait qu'il ne se procure pas normalement ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, les services ainsi reçus ne sont pas constatés dans les états financiers.

d) Placements

Les placements sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

e) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon les méthodes, les taux et les périodes suivants:

	Méthode	Taux/période
Mobilier de bureau	solde décroissant	20%
Logiciels	linéaire	7 ans
Équipement informatique	linéaire	5 ans
Conception graphique	linéaire	3 ans

f) État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il ne saurait éclairer davantage le lecteur.

3) Encaisse

Le solde de l'encaisse est composé des soldes en banque de l'Ordre et des soldes bancaires des régionales.

4) Débiteurs

	Fonds d'administration	Fonds d'indemnisation	Fonds bourses d'affaires	Fiducie de l'ICSA	2001 Total	2000 Total
Subventions	71 442 $	- $	- $	- $	71 442 $	23 751 $
Comptes clients	124 006	-	-	-	124 006	68 652
Taxes à la consommation	-	-	-	-	-	17 007
Intérêts à recevoir	-	1 940	8 796	-	10 736	11 206
À recevoir du fonds d'administration	-	3 005	-	-	3 005	15 000
À recevoir du fonds de bourses d'affaires	13 818	-	-	-	13 818	4 054
Amendes et frais à recevoir	31 104	-	-	-	31 104	42 055
Avance à la Régionale de Québec	5 199	-	-	-	5 199	6 932
À recevoir du fonds I.C.S.A.	14 379	-	-	-	14 379	11 073
Assurances à recevoir	55 658	-	-	-	55 658	-
Autres	5 913	-	-	-	5 913	8 904
	321 519 $	4 945 $	8 796 $	- $	335 260 $	208 634 $

5) Placements

	Fonds d'indemnisation	Fonds bourses d'affiliées	Fonds de la FEQ	2001 Total	2000 Total
Coupons d'organismes gouvernementaux, 10% (valeur de marché: 2001 - 6 551 $; 2000 - 24 351 $)	4 666 $	- $	- $	4 666 $	21 479 $
Obligations (valeur de marché: 2001 - 504 900 $; 2000 - 477 744 $)	-	428 512	60 000	488 512 [a]	473 914
Fonds d'investissement et industriel (valeur de marché: 2001 - 54 394 $; 2000 - 49 217 $)	26 134	30 332	-	56 466	45 557
Actions ordinaires TSE100 (valeur de marché: 2001 - 147 143 $; 2000 - 121 272 $)	-	144 000	10 490	154 490	83 686
	30 800	602 844	70 490	704 134	624 636
Portion réalisable à court terme	-	29 962	60 000	89 962	41 200
	30 800 $	572 882 $	10 490 $	614 172 $	583 436 $

[a] Répartition des titres obligataires

	2001 Valeur nominale	2001 Coût	2000 Valeur nominale	2000 Coût
Gouvernements provinciaux	50 000 $	53 990 $	50 000 $	53 990 $
Municipalités et scolaires	395 000	408 584	376 200	393 986
Organismes gouvernementaux	25 000	25 938	25 000	25 938
	470 000 $	488 512 $	451 200 $	473 914 $

Répartition de la valeur des titres obligataires en fonction de l'échéance et des taux d'intérêts.

Valeur nominale	Moins d'un an	1 à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 11 ans
85 000 $	4,70 % à 10,75 %			
255 000		5,60 % à 7,50 %		
105 000			6,40 % à 11,25 %	
25 000				8,50%
470 000 $				

6) Immobilisations

	Coût	2001 Amortissement cumulé	2001 Valeur nette	2000 Valeur nette
Mobilier de bureau	129 512 $	100 038 $	29 474 $	36 844 $
Équipement informatique	188 990	155 053	33 937	34 911
Logiciels	117 928	64 433	53 495	67 026
Conception graphique	17 080	5 840	11 240	12 907
	453 510 $	325 364 $	128 146 $	151 688 $

7) Avances bancaires

Les avances bancaires mises à la disposition de l'Ordre au montant maximum de 50 000 $ pour l'exercice et 100 000 $ supplémentaire à titre de crédit spécial rotatif, portant intérêt au taux préférentiel plus 2,5 %, sont garanties par une hypothèque mobilière sur l'universalité des créances et sont renégociables annuellement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2001

1) Identification et secteur d'activité

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec, un organisme sans but lucratif, a été constitué en 1954 et est régi depuis 1973 en vertu du Code des professions c. C-26. L'Ordre des administrateurs agréés du Québec administre les fonds suivants: le fonds d'administration, le fonds d'indemnisation, le fonds de bourses d'affaires, le fonds du secteur de la planification financière et le fonds I.C.S.A. L'Ordre n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

2) Principales conventions comptables

a) Comptabilité par fonds

Les états financiers de l'Ordre sont conformes aux usages particuliers de la comptabilité par fonds. Toutes les ressources sont présentées dans les fonds ayant des objectifs précis afin d'observer les limites et restrictions rattachées à l'utilisation des ressources disponibles.

Le fonds d'administration sert aux activités courantes de l'Ordre. Le fonds d'indemnisation est destiné à rembourser les sommes d'argent ou d'autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de sa profession. Le fonds de bourses d'affaires est destiné à apporter une aide financière sous forme de bourses à de jeunes administrateurs ainsi qu'à des étudiants. Le fonds du secteur de la planification financière sert exclusivement à des projets spéciaux destinés au développement de la planification financière. Le fonds I.C.S.A. représente les actifs, passifs et solde de fonds du chapitre du Québec, sous gestion de l'Ordre.

b) Constatation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Ils sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

c) Dons sous forme de services

L'Ordre reçoit les services de nombreux membres bénévoles. Du fait qu'il ne se procure pas normalement ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, les services ainsi reçus ne sont pas constatés dans les états financiers.

d) Placements

Les placements sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

e) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon les méthodes, les taux et les périodes suivants:

	Méthode	Taux/période
Mobilier de bureau	solde décroissant	20%
Logiciels	linéaire	7 ans
Équipement informatique	linéaire	5 ans
Conception graphique	linéaire	3 ans

f) État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il ne saurait éclairer davantage le lecteur.

3) Encaisse

Le solde de l'encaisse est composé des soldes en banque de l'Ordre et des soldes bancaires des régionales.

4) Débiteurs

	Fonds d'administration	Fonds d'indemnisation	Fonds bourses d'affaires	Fiducie du FBA	2001 Total	2000 Total
Subventions	71 442 $	- $	- $	- $	71 442 $	23 751 $
Comptes clients	124 006	-	-	-	124 006	68 652
Taxes à la consommation	-	-	-	-	-	17 007
Intérêts à recevoir	-	1 940	8 796	-	10 736	11 206
À recevoir du fonds d'administration	-	3 005	-	-	3 005	15 000
À recevoir du fonds de bourses d'affaires	13 818	-	-	-	13 818	4 054
Amendes et frais à recevoir	31 104	-	-	-	31 104	42 055
Avance à la Régionale de Québec	5 199	-	-	-	5 199	6 932
À recevoir du fonds I.C.S.A.	14 379	-	-	-	14 379	11 073
Assurances à recevoir	55 658	-	-	-	55 658	-
Autres	5 913	-	-	-	5 913	8 904
	321 519 $	4 945 $	8 796 $	- $	335 260 $	208 634 $

5) Placements

	Fonds d'indemnisation	Fonds bourses d'affaires	Fiducie du PIA	2001 Total	2000 Total
Coupons d'organismes gouvernementaux, 10% (valeur de marché: 2001 - 6 551 $; 2000 - 24 351 $)	4 666 $	- $	- $	4 666 $	21 479 $
Obligations (valeur de marché: 2001 - 504 900 $; 2000 - 477 744 $)	-	428 512	60 000	488 512 [1]	473 914
Fonds d'investissement et industriel (valeur de marché: 2001 - 54 394 $; 2000 - 49 217 $)	26 134	30 332	-	56 466	45 557
Actions ordinaires TSE100 (valeur de marché: 2001 - 147 143 $; 2000 - 121 272 $)	-	144 000	10 490	154 490	83 686
	30 800	602 844	70 490	704 134	624 636
Portion réalisable à court terme	-	29 962	60 000	89 962	41 200
	30 800 $	572 882 $	10 490 $	614 172 $	583 436 $

[1] Répartition des titres obligataires

	2001 Valeur nominale	2001 Coût	2000 Valeur nominale	2000 Coût
Gouvernements provinciaux	50 000 $	53 990 $	50 000 $	53 990 $
Municipalités et scolaires	395 000	408 584	376 200	393 986
Organismes gouvernementaux	25 000	25 938	25 000	25 938
	470 000 $	488 512 $	451 200 $	473 914 $

Répartition de la valeur des titres obligataires en fonction de l'échéance et des taux d'intérêts.

Valeur nominale	Moins d'un an	1 à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 11 ans
85 000 $	4,70 % à 10,75 %			
255 000		5,60 % à 7,50 %		
105 000			6,40 % à 11,25 %	
25 000				8,50%
470 000 $				

6) Immobilisations

	Coût	2001 Amortissement cumulé	2001 Valeur nette	2000 Valeur nette
Mobilier de bureau	129 512 $	100 038 $	29 474 $	36 844 $
Équipement informatique	188 990	155 053	33 937	34 911
Logiciels	117 928	64 433	53 495	67 026
Conception graphique	17 080	5 840	11 240	12 907
	453 510 $	325 364 $	128 146 $	151 688 $

7) Avances bancaires

Les avances bancaires mises à la disposition de l'Ordre au montant maximum de 50 000 $ pour l'exercice et 100 000 $ supplémentaire à titre de crédit spécial rotatif, portant intérêt au taux préférentiel plus 2,5 %, sont garanties par une hypothèque mobilière sur l'universalité des créances et sont renégociables annuellement.

8) Créditeurs

	Fonds d'administration	Fonds bourses d'affaires	Fonds [illegible]	Fiducie du FBA	2001 Total	2000 Total
Bourses à payer	- $	- $	- $	- $	- $	10 000 $
Fournisseurs et frais courus	201 073	-	-	-	201 073	57 446
Salaires et retenues à la source	44 838	-	-	-	44 838	35 593
Taxes à la consommation	4 586	-	-	-	4 586	-
Intérêts à payer	-	-	-	640	640	-
Dû à l'Office des professions du Québec	13 369	-	-	-	13 369	20 316
Dû au fonds d'indemnisation	3 005	-	-	-	3 005	10 000
Dû au fonds d'administration	-	2 528	14 379	11 290	28 197	15 127
Autres	17 462	-	-	-	17 462	7 497
Dû au fonds de bourses d'affaires	-	-	-	-	-	5 000
	284 333 $	2 528 $	14 379 $	11 930 $	313 170 $	160 979 $

9) Engagements

L'Ordre s'est engagé par baux pour le loyer et divers équipements. Le solde des engagements, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, s'établit à 995 223 $. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants:

2002	2003	2004	2005	2006
138 185 $	139 964 $	133 651 $	133 651 $	131 389 $

10) Organisme contrôlé

Le 24 janvier 2001, l'Ordre transférait son Fonds de bourses d'affaires dans une fiducie distincte. Cette fiducie remplace donc le Fonds de bourses d'affaires et a pour objet de soutenir, par l'octroi de bourses d'études et d'affaires, l'excellence académique, l'innovation professionnelle et l'esprit entrepreneurial.

L'Ordre contrôle indirectement la fiducie par la représentation de ces fiduciaires. Les états financiers de la Fiducie du fonds de bourses d'études et d'affaires de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec au 31 décembre 2001 seront disponibles sur demande. Les états financiers de la fiducie pour l'exercice de deux mois terminé le 31 mars 2001 sont consolidés aux états financiers de l'Ordre.

La Fiducie du fonds de bourses d'études et d'affaires de l'Ordre s'est engagée à verser 250 000 $ pour la création de la chaire de développement et de relève de la PME.

Au 31 mars 2001, le solde des engagements s'établit à 100 000 $. Les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants:

2002	2003
50 000 $	50 000 $

11) Chiffres comparatifs

Aux fins de comparaison, certains chiffres des états financiers de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.

8) Créditeurs

	Fonds d'administration	Fonds bourses d'affaires	Fonds I.C.S.A.	Fiducie du FBA	2001 Total	2000 Total
Bourses à payer	- $	- $	- $	- $	- $	10 000 $
Fournisseurs et frais courus	201 073	-	-	-	201 073	57 446
Salaires et retenues à la source	44 838	-	-	-	44 838	35 593
Taxes à la consommation	4 586	-	-	-	4 586	-
Intérêts à payer	-	-	-	640	640	-
Dû à l'Office des professions du Québec	13 369	-	-	-	13 369	20 316
Dû au fonds d'indemnisation	3 005	-	-	-	3 005	10 000
Dû au fonds d'administration	-	2 528	14 379	11 290	28 197	15 127
Autres	17 462	-	-	-	17 462	7 497
Dû au fonds de bourses d'affaires	-	-	-	-	-	5 000
	284 333 $	2 528 $	14 379 $	11 930 $	313 170 $	160 979 $

9) Engagements

L'Ordre s'est engagé par baux pour le loyer et divers équipements. Le solde des engagements, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, s'établit à 995 223 $. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants:

2002	2003	2004	2005	2006
138 185 $	139 964 $	133 651 $	133 651 $	131 389 $

10) Organisme contrôlé

Le 24 janvier 2001, l'Ordre transférait son Fonds de bourses d'affaires dans une fiducie distincte. Cette fiducie remplace donc le Fonds de bourses d'affaires et a pour objet de soutenir, par l'octroi de bourses d'études et d'affaires, l'excellence académique, l'innovation professionnelle et l'esprit entrepreneurial.

L'Ordre contrôle indirectement la fiducie par la représentation de ces fiduciaires. Les états financiers de la Fiducie du fonds de bourses d'études et d'affaires de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec au 31 décembre 2001 seront disponibles sur demande. Les états financiers de la fiducie pour l'exercice de deux mois terminé le 31 mars 2001 sont consolidés aux états financiers de l'Ordre.

La Fiducie du fonds de bourses d'études et d'affaires de l'Ordre s'est engagée à verser 250 000 $ pour la création de la chaire de développement et de relève de la PME.

Au 31 mars 2001, le solde des engagements s'établit à 100 000 $. Les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants:

2002	2003
50 000 $	50 000 $

11) Chiffres comparatifs

Aux fins de comparaison, certains chiffres des états financiers de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.